



VERSAILLES

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Administration : HOTEL DE VILLE — Tél. : VER 33-20

NOTRE BUT

Mes Chers Concitoyens,

Dans sa séance du 15 juillet, le Conseil Municipal sur la proposition de votre Maire a voté la création du bulletin municipal de Versailles. Il s'agit d'une feuille d'information mensuelle destinée à mettre tous les Versaillais au courant de la vie municipale et des activités de vos édiles et des associations locales.

Contrairement à d'autres Villes où le bulletin Municipal est distribué gratuitement à tous les habitants, et à une époque où il est nécessaire pour les collectivités de faire le maximum d'économies, nous avons tenu à ce qu'il n'en coûte rien au contribuable et pour cela un prix modique d'abonnement a été fixé.

Ce bulletin se différenciera totalement de la presse ordinaire, car revêtant un caractère absolument officiel, il ne sera question ni de près ni de loin de politique et il ne traitera que des questions municipales et locales. Il sera l'informateur objectif de tous les Versaillais qui s'intéressent à juste titre à la vie de leur grande Cité.

L'intérêt de ce bulletin est incontestable ; pour mettre le fait en évidence il suffit d'analyser les buts qu'il poursuit.

Peut-être trop de nos concitoyens, soit par indifférence soit par suite de leurs multiples occupations, ne sont pas au courant de la vie de leur commune. Par ailleurs, bien souvent, il circule des renseignements faux et erronés. Il est donc nécessaire d'informer objectivement tous ceux qui ne sont pas ou sont mal renseignés et c'est pour cela qu'il est nécessaire que vous ayez un informateur.

Lorsque vous m'avez honoré de votre confiance et que vous m'avez placé à la direction de notre belle cité, je n'ai eu qu'un désir, celui de régler les affaires municipales, c'est-à-dire vos propres affaires en liaison étroite avec vous. Trop souvent je constate que nos concitoyens sont loin de leurs élus et pour que nous puissions agir dans l'intérêt même de notre collectivité et en pleine communion avec vous, il est nécessaire de resserrer le plus possible nos liens. N'oubliez pas que la Mairie est votre maison commune, elle est de verre et vous avez le droit — et même le devoir — de savoir ce qu'il s'y passe pour coopérer davantage avec vous.

Bien que nos décisions soient toujours sûrement réfléchies et que nous ayons conscience de notre responsabilité, nous serions très heureux bien souvent, ne serait-ce que pour chercher à concilier des inté-

rêts quelquefois contradictoires, de connaître vos réactions et vos suggestions. C'est pourquoi ce bulletin sera votre dans la mesure où vous le désirerez, c'est-à-dire dans la mesure où vous nous communiquerez vos pensées, vos suggestions et vos critiques.

Cette liaison étroite nécessaire, dont ce bulletin sera l'organe, permettra, j'en suis sûr, de tendre toujours vers une meilleure gestion municipale et de développer encore les activités de notre ville, dans l'intérêt de tous. Nous nous devons de défendre notre belle cité pour lui maintenir son rang et sa grandeur.

Un élément vivant désormais y contribuera. Il n'appartient qu'à vous, mes Chers Concitoyens, de lui garantir le succès.

André MIGNOT.
Maire de Versailles.

Quelques remarques sur le Nom de Versailles

par Henri LEMOINE, Président de l'Académie de Versailles

La ville de VERSAILLES est universellement connue, mais ce nom est moins répandu qu'on ne le pourrait croire. Il y a un VERSAILLES en Amérique — naturellement — mais il y en a peu en France : huit exactement, dans l'Allier, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, le Jura, les Landes, la Seine-Inférieure et la Haute-Vienne, soit six en « langue d'oc » et deux seulement « en langue d'oïl » : constatation curieuse, mais qui ne saurait nous faire dire que Versailles est d'origine provençale !

Il faut ajouter du reste que tous ces « Versailles » sont des hameaux dont aucun n'atteint cent habitants.

Quel est donc l'origine de ce nom de « Versailles » en somme si peu répandu chez nous ?

D'abord est-il ancien ? Certes, car nous le trouvons sous la forme latine dans la première moitié du XI^e siècle, ce qui lui donne un âge déjà respectable. En 1038, « Hugo de Versailles » est témoin d'une donation faite par Eudes de Chartres à l'abbaye de Saint Père.

Certains étymologistes ont voulu lui

attribuer une origine germanique : warge (petite colline) allein (isolée), ce qui nous semble assez fantaisiste et ne doit pas, à notre avis, être retenu. Rien ne fait croire que VERSAILLES existât à l'époque franque : ce serait plutôt un défrichement de la fin de la période carolingienne. Mais l'explication traditionnelle est que notre ville fut ainsi nommée, parce que, sur son emplacement, les blés « versaient » fréquemment en raison du vent d'ouest qui enflait la vallée.

Cet accident, du reste fréquent dans toutes nos campagnes, quand le blé est haut et sa tige trop molle, nous semble un peu mince pour donner son nom à un territoire, sans quoi il y aurait des « VERSAILLES » partout !

Donc : étymologie traditionnelle, mais peu satisfaisante.

Pourtant dans « VERSAILLES » il y a :

verser !
Dans un article de la « Revue d'Histoire de Versailles » de 1906, Leriche estime que ce mot signifie : terres défrichées, labourées ou « versées ». Ce terme décrit l'effet de la charrue qui, après avoir fendu la terre, la déverse sur le côté ; c'est en effet le sens primitif du mot « verser » (versare : retourner).

Les Versailles seraient donc des terres nouvellement labourées, et se rattacheraient aux formes : semailles, épousailles, etc.,... dérivées d'un verbe.

Cette idée est séduisante, et jusqu'à ce que l'on ait trouvé mieux, nous pourrions l'adopter : c'est donc dans un terme de labourage, essentiellement agricole et français, que nous trouvons l'origine de notre ville.

Cette idée de « verser » dans le nom de Versailles a donné lieu à toutes sortes d'à peu près, dont certains remontent très haut.

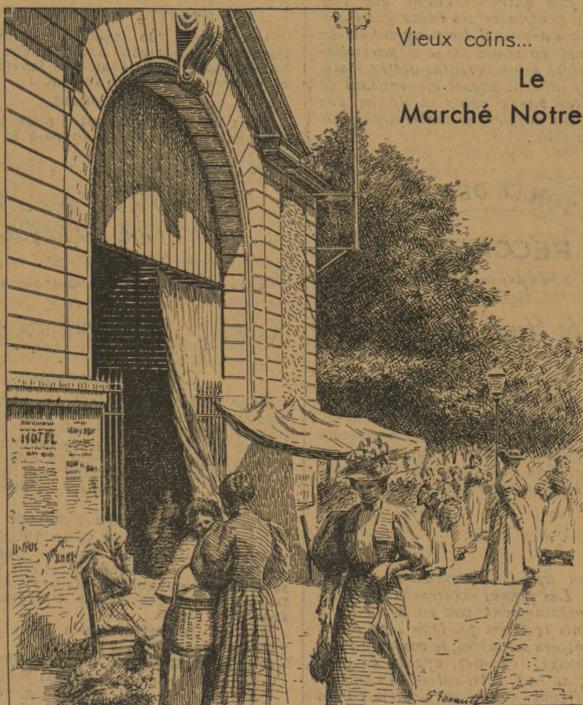
Furetière, dans le « Roman Bourgeois », au XVII^e siècle, parlant de ces vertus faciles qui « tombent » dans les bois des environs de Paris, dit que leur honneur va droit « à VERSAILLES » !

Autrefois, dans certaines régions de la France, aller « à Versailles » pour une voiture, c'était cultiver dans le fossé avec ses occupants, et les anciens soldats de ma génération se rappellent qu'à la chambre, lorsqu'un bleu dont le lit avait été mis en « bascule » ou « en chemin de fer », cultibait sur le plancher, on lui demandait ironiquement : « Tu vas à Versailles » ?

Enfin, terminons par cette comptine d'enfant qu'on chante encore en Seine-et-Marne :

« Quoi qu'alla qu'a cria ?
All'a qu'alla chu.
Du qu'a dit qu'a va ?
— A Versailles.
— Pisqu'a dit qu'a va,
Qu'al' aille ! »

H. LEMOINE.



Vieux coins...

Le
Marché Notre-Dame

Le marché Notre-Dame a plus de trois siècles d'existence. C'est en effet en 1634, le bourg de Versailles s'agrandissant, que fut décidée la création d'un marché. Louis XIII, par lettres patentes de cette même année établit un marché franc le mardi de chaque semaine, à l'endroit même où se tient aujourd'hui, trois fois la semaine, le marché Notre-Dame. Versailles n'était alors qu'un modeste village.

C'est M. Narbonne, Commissaire de police de Versailles en 1721 qui engagea M. Blouin alors gouverneur de la ville à faire paver le marché Notre-Dame qui

était un véritable cloaque de boue. Des baraques furent construites et le nouveau marché inauguré en 1724 en même temps que la vente était autorisée deux fois par semaine, le mardi et le vendredi.

La place du Marché fut sous Louis XIV le théâtre de troubles assez graves à propos de la cherté du pain. Le 2 juillet 1725 une émeute faillit dégénérer en véritable sédition. Les tables et planches qui servaient aux boulangers pour étaler leur pain furent brisées. Le 22 août 1740 une émeute se produisit au même endroit pro-

Suite col. 4.

voquée par l'arrivée des boulangers de Paris venus à Versailles dans le but de faire de grandes acquisitions de farine. Les protestataires se précipitèrent sur les voitures chargées des boulangers de Paris, les sacs furent jetés à terre, plusieurs ouverts à coups de couteaux et les femmes emportèrent la farine dans leurs tabliers.

Les baraques du marché disparurent sous l'administration de M. Rémilly et M. Le Poitevin architecte de Versailles construisit les halles actuelles.

Au XIX^e siècle sur la place du Marché Notre-Dame se firent les expositions au carcan des condamnés, hommes et femmes, à des peines infamantes et ce fut là, aussi, que de 1810 à 1838 les condamnés à mort vinrent expier les crimes.

NOS ÉCHOS

Pétition

Les commerçants de la rue Royale, ont adressé à l'Hôtel de Ville, une pétition par laquelle ils sollicitent que les travaux entrepris dans leur rue, particulièrement sur le trottoir des numéros pairs, soient suspendus durant les fêtes de Noël, pour ne pas les léser durant cette période. Il n'est pas inutile d'ajouter à l'intention, particulièrement des lecteurs des autres quartiers, que ces travaux entrepris obstruant en partie le trottoir rendent difficile, dès lors, l'accès du magasin.

M. le Maire a décidé de donner satisfaction aux pétitionnaires.

L'Éclairage public

Les habitants de la rue Mansard ont adressé à l'Hôtel de Ville une pétition par laquelle ils sollicitent une intensité accrue de l'éclairage de leur rue. Pareille doléance est parvenue des habitants de la rue Mirabeau.

Afin de donner satisfaction dans l'immédiat aux habitants de ces deux rues, la Municipalité a décidé d'ajouter un foyer lumineux rue Mansard et deux foyers lumineux rue Mirabeau.

Une tranche de travaux d'électrification des rues est actuellement en cours et viendra très prochainement en discussion au Conseil Municipal.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ. CARRELAGE

L'HELGOUALCH

15. Rue Saint Médéric
VERSAILLES
tél. 29.40

L. BODENES

AGENCE GÉNÉRALE
23. Rue HOCHÉ

Transactions Immobilières et Commerciales

GRAND CHOIX
DE FONDS DE COMMERCE

VER.00.31

— Au Conservatoire... La Commission d'administration s'est réunie le dimanche 4 décembre. Il a été rendu compte de la marche de cet excellent établissement dirigé par le Maître Jean HUBEAU et animé par des professeurs d'élite. Plus de 500 élèves y reçoivent l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Aucun Conservatoire de province ne peut rivaliser avec les résultats obtenus quant aux admissions à Paris. On y a parlé d'une nationalisation éventuelle possible si le concours de l'Etat, lequel désire avoir près de Paris un Conservatoire primaire, faisait l'effort qu'il se doit de faire et nous garantissait par contrat certaines des prérogatives dont nous jouissons et qui ne puissent altérer le succès que nous avons près des enfants de Versailles. Les salles de cours ayant été repeintes, il a été décidé de les baptiser de noms de musiciens célèbres pris plus particulièrement à Versailles.

— Les candélabres détruits par faits de guerre vont être remplacés. Le matériel est en notre possession. C'est maintenant une question de jours.

— Nos concitoyens ont à plusieurs reprises et par lettres réclamé que l'on veuille bien remplacer les bancs qui manquent sur nos avenues. Le programme de réfection est en cours et sera partiellement complété selon certains désirs justifiés... Mais alors il serait bienveillant de respecter les bancs neufs et de ne pas s'emparer des dossiers probablement pour en faire du feu...

pour VOS JARDINS
VOS ARBRES FRUITIERS
VOS FLEURS

employez

MAGDOR

AMENDMENT FERTILISANT
A BASE DE POUDRE D'OS

livraison à partir de 1^{er} 500

1, Rue Huysmans, Paris 6^e. - tél. LIT. 82. 71

LES TOILES DE FRANCE

PECCATTE

5, rue des Deux Portes
Tél. 31-67

tout le linge de maison

— Sur l'Allée Nèpveu, bordant la Place d'Armes, de jeunes arbres viennent d'être plantés remplaçant leurs prédécesseurs... atteints par la limite d'âge. La seconde tranche de ces travaux de plantation est prévue pour l'an prochain. Un des vœux du Conseil Municipal qui vient d'être exaucé...

— « Bon appétit, Messieurs » dirait Ruy Blas. Les jeunes écoliers n'en manqueront certainement pas en dévorant à pleines dents le menu qui leur sera servi, par les cantines scolaires, le mardi 20 décembre : soupe, légumes, épaule de porc roulée, riz au lait, petit suisse ou camembert. Un déjeuner choisi, au hasard, parmi ceux des jours à venir et qui illustre bien le goût qui préside à leur composition.

AU LECTEUR

Après avoir composé " VERSAILLES " nous partageons, un peu, l'anxiété de l'élève qui ayant terminé sa copie, la soumet à l'examinateur. Sera-t-elle appréciée, bien jugée et, en définitive, bien notée ?

Tous nos efforts ont tendu, en vous présentant le Bulletin Municipal, à en faire une " revue " mensuelle vivante de tous les événements de la Cité que vous ne pouvez, que vous ne devez pas méconnaître.

Mais " VERSAILLES " sera aussi, et avant tout, votre Bulletin. Vous nous écrirez pour nous faire part de vos suggestions et de vos critiques. A cet effet nous ouvrirons dans nos colonnes un courrier du lecteur.

Tout ce qui est Versailles sera nôtre.

Puisse, notre effort, recevoir de vous, lecteur, l'agrément que nous en espérons.

" VERSAILLES "

Regroupement des Services Préfectoraux

Un regroupement des Services Préfectoraux est envisagé dans l'aile de la Préfecture donnant rue Jean-Houdon à la place de la Gendarmerie qui va s'installer dans le nouveau bâtiment construit à son intention rue Benjamin-Franklin.

A cette occasion, les Versaillais peuvent espérer que des locaux seront rendus à l'habitation.

RECETTE MUNICIPALE

Le compte de chèques postaux du Receveur municipal, actuellement PARIS 137-87 sera modifié au 1^{er} janvier 1950 et portera le numéro suivant :

PARIS 9008-86

C'est un numéro à noter pour tous les virements ou envois de fonds à la Mairie.

Silence, on tourne...

Après « Miquette et sa Mère », tourné à Trianon-Palace et le film consacré au jeune prodige Roberto Benzi, dont les prises de vues furent, en grande partie, effectuées au Théâtre Municipal, Versailles va être être à nouveau livré au champ des opérateurs.

Il serait question, en effet, de tourner cette fois-ci dans les jardins du Château, le film : « La vie commence demain ».

Certaines prises de vues nécessiteraient l'atterrissage dans les jardins royaux d'un hélicoptère.

Voilà un événement qui ne manquera pas de contraste.

DEBORT Père et Fils
BOUCHERIE DU REFUGE

6, Rue du Refuge

SERVICE SPECIAL POUR PENSIONS, HOTELS
ET RESTAURANTS

Tél.: 21.23 GROS. DEMI-GROS. DÉTAIL

Caisse d'Épargne

Pour équilibrer vos budgets, prévoir les ressources nécessaires à vos dépenses imprévues, impôts, vacances, événements joyeux ou tristes de la vie familiale, maladie, vieillesse, etc..., confiez votre argent à la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE, organe désintéressé et contrôlé par l'Etat.

Maximum des Dépôts : 200.000 francs.
Intérêt : 2,50 % (3 % en 1950).

Remboursements à vue — Opérations par chèques — Toutes opérations de versements et remboursements avec toutes les Caisses d'Épargne et de Prévoyance de France.

Service de Coffres-forts (à partir de 125 francs par an).

CAISSE D'ÉPARGNE DE VERSAILLES
43 ter, rue du Maréchal-Foch.

Tous les jours, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 heures. Samedi après-midi, dimanche et fêtes exceptés.

Bonne Renommée
HOTEL DE FRANCE

5, rue Colbert
Tél. 02.50

près du château

BOIS ET CHARBONS

Emile Pain

27.29, Rue St Honoré. Tél. 16.09

COUVERTURE
PLOMBERIE. CHAUFFAGE

M. JAUX
& fils

3, RUE ST HONORÉ. TEL. 22.23

TOUTE L'ELECTRICITE
AUTOMOBILE

C. DESSINGER

16, rue des États Généraux
Tél. 24.78

SIMCA

U. ANCILLOTTI

8, Ave de Sceaux
Tel. 35.19-02.48

Si le BULLETIN MUNICIPAL vous plaît

Faites-le circuler et mieux

ABONNEZ-VOUS

ABONNEZ VOS AMIS

Répartition des Services Municipaux à l'Hôtel de Ville

AU PREMIER ETAGE

Cabinet du Secrétaire Général : Direction Générale des Services. — Etude des affaires.

PORTE N° 5

1^{er} Bureau. — Secrétariat. — Contrôle du personnel communal. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Délivrance d'autorisations diverses pour occupation de la voie publique. — Arrêtés municipaux. — Délibérations du Conseil Municipal. — Secrétariat du Conseil Municipal. — Circulation publique. — Voitures de place. — Lutte contre le bruit. — Moralité publique. — Aliénés. — Distinctions honorifiques. — Organisation des réceptions et fêtes publiques. — Education physique et sports. — Utilisation des terrains sports.

PORTE N° 3

2^e Bureau. — Etat Civil. — Déclarations des naissances et des décès. — Mariages. — Divorces. — Transcriptions. — Statistiques. — Tables annuelles et décennales d'état civil.

PORTE N° 2

3^e Bureau. — 1^{er} Section. — Certifications diverses. — Certificats de vie et de propriété. — Légalisations de signatures. — Protection des enfants du premier âge. — Carnets de nourrice. — Ouverture de débits de boissons. — Assistance judiciaire. — Allocation aux vieux travailleurs et aux économiquement faibles. — Instruction publique : inscriptions dans les écoles et dans les différents cours publics de la Ville. — Déclaration d'ouverture d'écoles privées. — Caisse des écoles publiques. — Remise des livrets de pensions. — Remise des pièces transmises par les diverses administrations. — Concessions de terrains dans les cimetières.

PORTE N° 6

3^e Bureau. — 2^e Section. — Formation de la classe. — Sursis d'incorporation. — Allocations militaires. — Réquisitions militaires. — Recensements divers (chevaux, voitures, pigeons voyageurs). — Questions agricoles. — Réception des réclamations en matière de contributions. — Déclarations de possession (chiens, voitures, etc.). — Permis de chasse. — Objets perdus et trouvés. — Nationalité. — Dommages de guerre.

PORTE N° 4

4^e Bureau. — Finances — Comptabilité. — Comptes et budgets. — Mandatements. — Recettes. — Adjudications et marchés. — Gestion du domaine de la Ville (dons et legs, baux et locations, assurances diverses). — Halles et marchés. — Economat.

Aile Est. — Service Municipal des Pompes funèbres. — Inhumations. — Exhumations. — Arrivées et départs de corps. — Exécution de tous services funèbres, civils et religieux. — Transports de corps en n'importe quel point.

AU REZ-DE-CHAUSSEE (Vestibule d'honneur)

A gauche. — 5^e Bureau. — Elections. — Travail. — Mutualité. — Chômage. — Rationnement. — Elections. — Etablissement et révision des diverses listes électorales. — Dénombrement périodique de la population. — Accidents de travail. — Contrats de travail. — Livrets d'apprentis. — Demandes d'inscription au fonds de chômage. — Syndicats et associations. — Délivrance des titres de rationnement. — Sociétés de secours mutuels.

A droite. — Relogement. — Demandes de réquisitions de logements. — Echange de logements.

AU DEUXIEME ETAGE

Porte D. — Bureau d'hygiène. — Hygiène publique et désinfection. — Vaccinations. — Inspection médicale dans les écoles. — Casier sanitaire. — Surveillance des garnis.

AU DERNIER ETAGE DU BATIMENT
Archives municipales.

Le Comité d'Isigny

Le Comité de parrainage doit se réunir sous peu, afin d'envisager un programme d'action aux fins de pouvoir doter à nouveau notre filleule de quelques subsides dont elle a encore besoin pour renaitre de ses ruines. Les dernières nouvelles nous annonçaient qu'un groupe scolaire était à l'étude, qu'un achat de terrain pour l'hospice était sur le point de se réaliser, que le premier lot reconstruit était couvert, que certains autres immeubles endommagés allaient être remis en état et que l'on parlait sérieusement d'un second lot. L'an passé, grâce à la générosité de tous, à la somme portée au budget et à la participation éloquent du Syndicat d'Initiatives — Fêtes Versaillaises, une somme d'un million a pu être remise. Mais il en faut tellement pour qu'une cité retrouve son droit à la vie normale... Actuellement, des lainages sont en cours de confection et des pelotes de laine sont à la disposition des personnes de bonne volonté qui désireraient tricoter pour les jeunes Isigniers ou les vieillards... (s'adresser au Foyer des Infirmières à la Croix-Rouge, 11, rue Sainte-Victoire)... Une marraine se doit à sa filleule et celle-ci dans le cas présent, lui en est infiniment reconnaissante, si l'on en juge par l'accueil toujours réservé aux Versaillais qui lui rendent visite et par la correspondance qui parvient souvent à M. le Maire...

Société des Sciences Naturelles de Seine-et-Oise

Au cours d'une séance récente, le Secrétaire général a mis les Membres au courant de la situation en ce qui concerne l'Union avec d'autres Sociétés d'Histoire Naturelle ; cette union a pour but de permettre la publication de bulletins communs et d'aider ainsi les Sociétés qui sont dans l'impossibilité actuelle d'éditer leurs travaux. Cette œuvre de solidarité scientifique commencera à fonctionner en janvier prochain.

L'Administrateur, M. Guffroy a fait une mise au point des discussions entre divers savants au sujet de l'hérédité chromosomique, de la transmission héréditaire des mutations et de l'action du milieu. Les avis étant très partagés sur ces questions délicates, il est à souhaiter que de nouvelles recherches permettent de les élucider.

Il donne ensuite lecture de quelques notes historiques :

1^o Le cabinet d'histoire naturelle du Marquis de Sérant, ayant servi à l'instruction des enfants du Comte d'Artois, a été après la Révolution confisqué au profit de la Nation et remis au Lycée de Versailles en 1805 ;

2^o Le saule pleureur du jardin de la Préfecture, bouture ramenée du tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène ;

3^o Le Cèdre de Noisy-le-Roi, frère de celui du Muséum, comme lui introduit en France par le botaniste Bernard de Jussieu.

Il présente ensuite une curieuse cécidie de l'Armoise, due à un puceron noir (cryptosiphum artemisiae Pass.). Sans doute favorisée par les conditions météorologiques spéciales de l'année, cette galle s'est montrée particulièrement abondante à Garches, Marnes, Vaucresson et dans le Parc de Saint-Cloud.

Enfin, l'Administrateur a analysé, comme à chaque séance, les publications contenues dans les bulletins scientifiques que la Société reçoit en échange de son propre bulletin.

Visite au Collège Jules-Ferry

Périodiquement des visites sont demandées au sein du Conseil Municipal. Récemment il fut sollicité la visite du collège Jules-Ferry, dont l'intérêt ne peut échapper à aucun conseiller municipal, il fut notamment voté un vœu demandant la prise en charge par l'Etat de ce collège de 1.100 élèves, dont le quart seulement constitue l'effectif des enfants de Versailles. Quatorze millions ont été absorbés cette année par cet établissement dont les résultats sont par ailleurs édifiants malgré toutes les difficultés qui surgissent et en particulier le manque de place. Une visite sur place fait mieux comprendre tout cela et la municipalité s'est empressée de l'organiser le samedi 3 décembre dans l'après-midi. Nous sommes 37 conseillers municipaux. Nous nous sommes trouvés 9 autour du Sous-Directeur, du Directeur des Etudes, du Chef des travaux et de l'Econome, qui mirent tout leur cœur à nous documenter et à nous bien recevoir...

Les Constructions Scolaires

Le 25 octobre dernier ont été adjugés les travaux de construction de classes dans deux écoles primaires communales.

Ces travaux sont aujourd'hui commencés.

Ils comprennent, à l'Ecole de Filles de la rue Saint-Honoré, un bâtiment provisoire pour quatre classes, et un réfectoire. A l'Ecole de Garçons de la rue Edme-Frémy, un bâtiment en alle, construit en « dur », qui sera accolé aux bâtiments existants. Pour cette dernière école, il s'agit de reconstruire les deux classes en baraquement provisoire, détruites par le bombardement du 24 juin 1944, et d'édifier deux autres classes, en raison de l'augmentation de l'effectif scolaire. A noter que le Ministère de la Reconstruction remboursera à la Ville, sous forme d'indemnité de dommages de guerre, une partie importante des frais occasionnés pour la reconstruction des deux classes détruites.

Pour l'ensemble des travaux de ces deux écoles, des subventions, aussi larges que possible, ont été sollicitées, tant auprès de l'Etat que du Département de Seine-et-Oise.

En outre, deux projets sont en cours d'étude et seront réalisés très prochainement. Il s'agit de construire deux classes à l'Ecole Maternelle de la rue Baillet-Latour, qui ne peut suffire aux besoins accrus, tant en raison de l'augmentation des naissances, que de l'abaissement de l'âge d'admission des enfants dans les Ecoles Maternelles, ramené de trois ans à deux ans. Pour les mêmes raisons, et s'ajoutant à la classe supplémentaire récemment créée, il a été décidé la construction de trois autres classes à l'Ecole Maternelle de la rue Carnot. Il va sans dire que, pour ces Ecoles, les classes prévues s'accompagnent des annexes indispensables : lavabos, W.-C., vestiaires, salle de repos, etc...

Tous ces travaux entrent dans le Programme Général de Constructions Scolaires, établi par la Municipalité, et décidé par le Conseil Municipal, et dont une partie importante a déjà été réalisée.

Répartition des Services Municipaux aux Menus-Plaisirs

Afin d'éviter au public des démarches inutiles, nous pensons qu'il est indispensable de lui faire connaître les Services Municipaux installés dans la Caserne des Menus-Plaisirs, 22, avenue de Paris.

Dans ce bâtiment, se trouve, depuis 1940 (au 1^{er} étage), la Direction Générale des Services Techniques de la Ville.

Pour toutes les affaires intéressant plus directement le public, et que nous allons énumérer, ce dernier gagnera un temps précieux en s'adressant directement aux Services compétents :

Porte n° 13. — Bureau du Directeur Général — Secrétariat — Comptabilité.

Porte n° 1. — Plans d'Aménagement régional et communal. Permis de construire. Permissions de Voirie pour tous travaux à exécuter à l'alignement des Voies Publiques. Délivrance des alignements. Droits de Voirie. Concessions d'établissements et de terrasses sur la Voie Publique. Distributeurs d'essence. Numérotage des Maisons.

Salubrité des Immeubles et Hygiène des habitations.

Porte n° 14. — Entretien des Chaussées et Trottoirs. — Trottoirs à frais communs. — Entretien des Plantations d'alignement des Promenades et Squares publics. — Entretien des Terrains de Sports. — Signalisation dans les Voies Publiques.

Porte n° 5. — Entretien des Egouts. — Réception des ouvrages (canalisations, branchements), effectués par les particuliers avant leur mise en service.

Fontaines Publiques. Vidanges. — Visite des fosses.

Porte n° 17. — Ordures Ménagères. — Nettoyement des Voies Publiques. — Eclairage des Voies Publiques. — Police des Cimetières.

Porte n° 4. — Entretien des Bâtiments et édifices communaux.

ATTENTION...

Vaccination obligatoire

L'article 6 de la loi du 15 février 1902 prescrit que la vaccination antivaricelle est obligatoire au cours de la première année de la vie (à partir du troisième mois), ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième année.

Les parents sont tenus personnellement par la loi de l'exécution de la dite mesure.

Des séances publiques de vaccination ont lieu le quatrième dimanche de chaque mois, à l'Hôtel de Ville, Salle de la Justice de Paix, à dix heures très précises.

Dans le cas où l'enfant aurait été vacciné, soit par un docteur ou une sage-femme, les parents ou tuteurs ont l'obligation de présenter au BUREAU D'HYGIENE, Mairie de Versailles, Porte D, le certificat justifiant cette vaccination.

En cas de maladie, envoyer un certificat médical constatant la maladie.

SOCIÉTÉS LOCALES
Faites nous parvenir vos communiqués
Ils feront connaître votre activité à nos Lecteurs

Séance du 14 Octobre 1949

Acquisition de terrains

La Ville de Versailles est propriétaire de quelques terrains dans le quartier des Petits-Bois en bordure de la forêt de Fausses-Reposes. D'autres parcelles contiguës ont été affectées à la Ville par voie de concessions administratives ; une autre parcelle enfin est concédée au service des Ponts et Chaussées. Ces terrains sont situés tout à proximité des deux groupes que possède déjà l'Office public communal d'H.B.M. de la Ville, rue Bazin et rue Saint-Nicolas. Les Eaux et Forêts ont accepté la cession à la Ville de ces terrains, sous réserve d'accord à réaliser avec les Ponts et Chaussées déjà concessionnaires, et les Domaines qui ont donné leur accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'acquisition par la Ville de ces terrains domaniaux représentant ensemble 5 ha, 36 a, 24 ca.

- Cette acquisition a pour triple but :
- d'inclure dans la propriété communale la parcelle sur laquelle des aménagements sportifs ont été réalisés ;
 - de permettre l'ouverture d'une voie publique nouvelle reliant la rue Saint-Nicolas au chemin de Fausses-Reposes ;
 - et surtout d'obtenir les emplacements nécessaires à la construction de nouveaux groupes d'H.B.M.

Licences de débits de boissons

Une Loi du 31 juillet 1949 permet aux Conseils Municipaux un aménagement des droits de licence des débits de boissons. Le Conseil avait déjà, lors de sa séance du 29 mars 1949, émis un vœu tendant à ce que les villes de moins de 100.000 habitants soient autorisées à établir des barèmes dégressifs, en fonction des catégories de patentes et suivant l'importance de l'établissement. Ce vœu serait prochainement examiné par le Parlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

- à compter du 1^{er} janvier 1950, le tarif annuel pour les débits d'alcool pourvus d'une licence restreinte est fixé à 10.000 francs par an. Ce tarif est doublé pour les licences de « plein exercice ».

Collège Jules-Ferry

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les mesures d'urgence prises pour éviter tous accidents qui auraient pu se produire à la suite de l'affaissement de planchers constatés au collège Jules-Ferry et a décidé des travaux de réparation des planchers, savoir : aile droite du bâtiment central, extrémité des 2^e et 3^e étages ; aile gauche du même bâtiment : extrémité du 3^e étage. Est décidée l'ouverture au budget additionnel de 1949 d'un crédit de 3.400.000 francs et sollicitées les subventions de l'Etat et du département à un taux aussi élevé que possible.

Le Conseil renouvelle le vœu tendant à ce que le collège Jules-Ferry soit transformé en Ecole Nationale professionnelle et demande qu'à défaut de nationalisation immédiate, des mesures soient prises de toute urgence tendant à mettre à la charge de l'Etat les frais de fonctionnement et d'entretien des collèges classiques modernes ou techniques et des écoles de Métiers, fardeau que les villes ne peuvent matériellement plus supporter.

Au Conseil Municipal

L'importance des débats et la longueur des procès-verbaux qui représentent, à eux seuls, plus de cent feuillets dactylographiés, ne nous permettent pas de publier dans le "Bulletin Municipal", ainsi que nous en aurions eu le désir, le compte-rendu in-extenso des séances.

Parmi les nombreuses questions qui figurent à un ordre du jour, la plupart d'entre elles concernent des questions purement administratives qui ne présentent pour le lecteur qu'un intérêt relatif. C'est pourquoi nous avons extrait de chaque procès-verbal de séance les principales délibérations que nous ferons précéder d'un court exposé explicatif. Nos lecteurs seront ainsi informés de tout ce qui, dans l'administration municipale, peut, à juste titre, les intéresser.

Rappelons, enfin, que tous les comptes-rendus intégraux des séances sont affichés dans le hall de l'Hôtel de Ville où le public peut en prendre connaissance.

Location de matériel d'oxygénothérapie

La Ville de Versailles a créé un service, rattaché au poste des sapeurs-pompiers, pour mettre à disposition des malades un matériel moderne d'oxygénothérapie.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- à compter du 1^{er} août 1949, sont fixés ainsi qu'il suit les tarifs de location de fourniture d'oxygène, de carbogène et les frais de transports du matériel d'oxygénothérapie appartenant à la Ville :

- 1^o location des appareils : 150 francs par jour ;
- 2^o fourniture de l'oxygène : 58 francs le tube de 500 l. ;
- 3^o fourniture de carbogène : 68 francs le tube de 500 l.
- 4^o transports :
 - a) dans Versailles :
 - forfait aller et retour : 100 fr.
 - b) banlieue de Versailles :
 - 1^o forfait : 100 francs ;
 - 2^o indemnité kilométrique de 20 fr. par km. parcouru en dehors de l'agglomération ou fraction de km.

Bibliothèque Municipale

Le Conseil, à l'unanimité, décide de travaux de rayonnages à exécuter dans diverses salles de la Bibliothèque Municipale et sollicite une subvention aussi élevée que possible de la part de l'Etat.

Impasse Jouvencel

Dans sa séance du 4 novembre 1945, le Conseil a classé au nombre des voies urbaines l'impasse Jouvencel. Il est devenu nécessaire de prévoir, dans la seconde partie de l'impasse, chemin sinueux de faible largeur, de nouveaux alignements qui donneraient à cette voie la même largeur que la partie classée et qui en permettrait un accès plus facile. Les conséquences du nouveau plan d'alignement seraient les suivantes : côté nord, les parcelles à incorporer à la voie publique intéressent pour plus des 3/4 la propriété de la Ville (jardin des cantines) et une légère emprise serait faite sur le service des eaux ; côté sud, trois propriétés sont frappées de servitudes de reculement, deux de servitudes d'avancement (dont la Ville — Lycée de jeunes filles) une seule est frappée des deux servitudes à la fois.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, ces nouveaux alignements de l'impasse Jouvencel.

Ecole rue Saint-Médéric

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

- sont acceptés les plans et devis dressés pour l'exécution par le service municipal des bâtiments communaux, des travaux d'aménagement de deux classes et de deux vestiaires-lavabos à l'école publique de garçons de la rue Saint-Médéric, n° 12, par voie d'utilisation de partie de la propriété sise même rue n° 14, acquise pour l'agrandissement de la dite Ecole.

Cours professionnels

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

Est décidée la transformation en cours professionnels obligatoires dans le cadre tracé par la Loi du 25 juillet 1919, à compter de la prochaine rentrée scolaire, des sections des cours actuels de coupe et de couture, d'une part, d'enseignement technique d'autre part, en tant qu'elles s'adressent aux apprentis ou apprenties employés dans le commerce ou l'industrie soit en vertu d'un contrat écrit d'apprentissage, soit sans contrat.

Les cours municipaux actuels, amputés de leurs sections d'apprentis et d'apprenties et dont les horaires seront révisés en conséquence, continueront à fonctionner comme cours de perfectionnement et cours facultatifs.

Séance du 4 Novembre 1949

Echange de propriétés

Est décidé, à l'unanimité, l'échange d'une propriété appartenant à la Ville, rue des Chantiers, n° 97, ancien pavillon d'octroi, immeuble sinistré d'une superficie totale bâtie et non bâtie de 375 m² environ contre une propriété également sinistrée appartenant à M. C. Naudenot, sise à Versailles, rue Porte de Buc, n° 31, 33, 35 et 37, d'une superficie totale de 689 m², mitoyenne avec le cimetière des Gonards.

Cet échange est fait purement et simplement sans aucun versement de soulte ou d'indemnité d'aucune sorte de part et d'autre, étant cependant stipulé que les deux parties intéressées conservent leurs droits respectifs aux dommages de guerre.

Ajoutons qu'au cours d'une réunion tenue le 4 octobre 1945, la Commission municipale des Travaux appelée à donner son avis sur la reconstruction éventuelle, a estimé que l'immeuble de la rue des Chantiers édifié en saillie sur l'alignement des autres constructions, ne pouvait être

réédifié à son emplacement actuel et que ce serait une erreur que d'engager de gros frais pour sa remise en état. L'échange ainsi réalisé est intéressant pour la Ville puisque le domaine communal sera agrandi sans bourse délier et que deux alignements seront réalisés du même coup.

Taxe municipale d'habitation

Sont adoptées, à l'unanimité, les dispositions suivantes qui seront mises en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1950 en ce qui concerne la taxe municipale d'habitation :

- l'abattement pour charges de famille sera porté de 450 à 800 francs par personne à charge ;
- l'abattement au titre de minimum de loyer sera porté de 550 à 600 francs.

Séance du 20 Novembre 1949

Commission arbitrale d'expropriation

Le Conseil Municipal a été convoqué pour connaître des décisions de la Commission arbitrale d'évaluation quant aux terrains et immeubles expropriés par la Ville sur le plateau Monthauron et rue Léon-Gatin pour la réalisation de travaux d'équipement sportif et scolaire.

A la majorité, le Conseil a décidé d'interjeter appel de ces décisions en ce qui concerne les parcelles 4 (propriétaire Mme Garet), et 10 (propriétaire Mme Obé) ainsi que pour la parcelle 12, mais alors uniquement en ce qui concerne l'occupant M. Derbanne.

Service municipal de désinfection

Il existe à Versailles un service municipal de désinfection qui entraîne un déficit annuel de deux millions et demi ; il assure les opérations de désinfection à domicile et celles de désinfection par étuvage, dans un poste communal situé 88, avenue de Paris. Un même service, mais départemental, fonctionne également, à Versailles La Municipalité a donc, avec le souci de faire disparaître une source de déficit permanent et important, conclu un accord aux termes duquel la ville louera au département le bâtiment du 88, avenue de Paris, lui cédera le matériel sanitaire et obtiendra, en contre-partie et sans qu'il soit demandée aucune redevance particulière, les services du centre de désinfection départemental.

A l'unanimité, tous pouvoirs sont donnés au Maire par le Conseil Municipal pour signer la convention à intervenir sur les bases ainsi définies.

Prise en charge par le Département des frais de fonctionnement de l'Ecole communale du Rond-Point des Condamines

Le Conseil a adopté à l'unanimité la proposition qui lui était présentée et tendant à faire prendre en charge par le département tous les frais de fonctionnement de cette école qui est l'Ecole d'application de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le 22 décembre. Rappelons à nos lecteurs que les séances de l'Assemblée Municipale sont publiques et qu'ils peuvent, par conséquent, y assister. Une tribune leur est réservée, à cet effet.

Question d'Etat civil

L'origine de l'Etat-Civil

C'est au clergé catholique qu'on est redevable de cette institution. Pendant le Moyen Age, les naissances, mariages et décès ne pouvaient être constatés que par témoignages ou présomptions. L'origine des registres modernes remonte au début du xiv^e siècle. A cette époque, les curés prenaient l'habitude de tenir une sorte de livre de comptes où ils inscrivaient les offrandes en regard des événements qui les avaient suscitées. Les personnes appartenant aux autres cultes ne profitaient évidemment pas de ces sages dispositions. Cette situation dura jusqu'en 1787, où firent leur apparition les officiers laïques chargés de constater l'état des particuliers. L'élaboration du Code civil devait établir d'une manière définitive les règles de l'Etat civil.

La naissance

On a pour déclarer une naissance, trois jours francs. Le défaut de déclaration ne peut d'ailleurs être réparé que par un jugement du Tribunal civil. Il n'est plus nécessaire de produire des témoins pour la déclaration d'une naissance.

Reconnaissance et légitimation

La reconnaissance donne un nom à un enfant, la légitimation lui octroie les droits d'un enfant légitime. Le caractère illégal de la naissance ne demeure qu'un décalage dans l'ordre des dates, la date du mariage des parents étant postérieure à la date de naissance de l'enfant. La reconnaissance par l'un ou l'autre de ses auteurs ou par les deux simultanément, doit donner lieu à l'établissement d'un acte spécial. Beaucoup de personnes commettent l'erreur grossière de croire qu'un enfant est reconnu du moment qu'il est déclaré à leur nom. Cette mention ne peut suppléer à une reconnaissance.

La filiation hors du mariage est un fait que le législateur ne peut empêcher. Aussi a-t-il prévu l'influence qu'exercerait sur ces enfants nés hors du mariage, le mariage postérieur de leurs parents. C'est ainsi qu'il fut décidé que les enfants naturels dont les parents viendraient à se marier, auraient désormais la même condition que les enfants légitimes. Tel est l'objet de l'institution de la légitimation.

Le mariage

Le consentement des parents est une formalité qui n'existe plus aujourd'hui que pour des enfants mineurs. A partir de 21 ans il suffit donc du consentement mutuel des époux sans intervention obligatoire des parents. Un seul témoin est nécessaire pour chacun des époux.

Le divorce

Le jugement de divorce intervenu entre les parties ne peut être transcrit tant que le délai d'appel n'est pas expiré et s'il a été interjeté appel, tant que cet appel n'est pas tranché.

C'est l'avoué qui a obtenu le divorce qui doit signifier le jugement aux fins de transcription à l'officier de l'état-civil qui a célébré le mariage.

Le décès

Une seule personne suffit pour la déclaration d'un décès. L'officier de l'état-civil étant dans l'impossibilité matérielle de constater par lui-même un décès on a toujours admis qu'il peut déléguer auprès de la personne décédée un médecin qui s'assurera du décès. Mais c'est à l'officier de l'état-civil qu'il appartient de délivrer l'autorisation d'inhumer.

Les Vieux Registres

Chaque année quelques registres anciens sont remis en état. Soit-on, à ce propos, que la Ville possède toujours les registres de l'année 1715 où est transcrit le décès de Louis XIV. A dire vrai, la transcription du décès de Louis XIV avait été oubliée et le préposé à la tenue des registres fut contraint de rajouter le décès en bas de page. Les choses, on le voit, se passaient beaucoup plus simplement qu'aujourd'hui.

Situation Démographique pour les trois premiers trimestres 1949

	1948	1949	en plus	en moins
Naissances	1.721	1.879	158	» »
Mariages	507	487	» »	20
Divorces	72	73	1	» »
Décès	722	763	41	» »
Excédent de naissances	999	1.116	117	» »

Les Associations Familiales

Association Générale des Familles

Appel aux Versaillais

Pères et mères de familles,
Chefs de jeunes foyers,

Les difficultés vous assaillent chaque jour :

Votre pouvoir d'achat n'est pas à la mesure de vos moyens, parce que vos prestations familiales sont insuffisantes

(pourcentages trop faibles de salaires minima) ;

Certains impôts vous frappent anormalement, comme la contribution mobilière (inefficacité en cette matière des réductions pour charges de famille) et les taxes appliquées aux ventes de produits de consommation courante ;

Le mot « foyer » n'a plus de sens pour vous, du fait que vous êtes mal logés pour beaucoup, et que certains même n'ont pas du tout de logement ;

Vous êtes écrasés par les tâches matérielles sans pouvoir toujours trouver l'aide nécessaire, et sans pouvoir vous consacrer à vos devoirs d'éducateurs.

Ne croyez pas que, seuls, vous pourrez changer quoi que ce soit à ces regrettables situations. Par l'action collective, vous y réussirez. Songez à la force que vous représentez ! A la fois force morale et représentative du présent, toutes classes sociales réunies, et, par vos enfants, espoir de l'avenir !

Etat Civil du 1^{er} au 9 Décembre 1949

Naissances

1^{er} Déc. — Michel Flury, 22, rue de Noailles ; Guy Accossato ; Ghislaine Beilec ; Michel Pierre, 10, rue Albert-Joly ; Vivianne Cintrat, 16, rue Albert-Joly ; Nadine Roch, 21, rue Gallieni.

2^e Déc. — Patrick Marchais, 84, av. de Paris ; Gisèle Aucante, 10, rue Albert-Joly ; Bénédicte Donnelly, 36 bis, rue du Parc-de-Clagny ; Philippe Duic, 21, rue Gallieni ; Janine Le Pivert ; Chantal Rousset ; Thierry Montiahuc, 151, bvd de la Reine.

3^e Déc. — Patrick Bastien, 1, rue Delaunay ; Bernard Quatresous, 10, rue Albert-Joly ; Dominique L'hosus, 21, rue Gallieni ; Pierre Hanquet, 21, rue Gallieni ; Danièle Joly ; Jean-Pierre Guillon, 52 ter, av. de St-Cloud ; Alain Doré, 36 bis, rue du Parc-de-Clagny ; Joëlle Lavaud, Marye Decorme ; Jacques Seige.

4^e Déc. — Catherine Combeau, 51, rue d'Anjou ; Alain Dubreuil.

5^e Déc. — Evelyne Bickel, 16, r. Albert-Joly ; Jean-Marc Le Quere, 101, bvd de la Reine ; Gérard Lenormand ; Alain Vetter, 1, rue Delaunay.

6^e Déc. — Paul-Dominique Maine, 52 ter, av. de St-Cloud ; Anne-Marie Friess, 16, rue Albert-Joly ; Michel Deschamps, 14, rue des Tournelles ; Alain Richard, 21, rue Gallieni ; Daniel Tusseau, 20, r. de l'Orangerie ; Michel Haruy, 21, r. Gallieni ; Christian Rebiere ; Jean-Paul Du-teuil ; Christian Foucat ; Martine Le Pommec ; Michelle Leluc ; Odile Janin, 36 bis, rue du Parc-de-Clagny ; Beatrice Ducastel ; Christian Labéac, 36 bis, rue du Parc-de-Clagny.

7^e Déc. — Jean-Yves Rose, 16, rue de l'Occident ; Patrick Viguier, 45, avenue de St-Cloud ; Anuré Coeguen, 16, rue A-Joly ; Marie Chanteau, 21, rue Gallieni ; Roger Foulo, 21, rue Gallieni ; Chantal Le vallic ; Nadine Duquenne ; Dominique Journet, 21, rue Gallieni ; Yvonne Malescot.

8^e Déc. — Marie-José Cloarec, 16, rue Albert Joly ; Mariette Serrière, 7, avenue Douglas-Haig ; Mireille Buttigione, 151, bvd de la Reine ; Ghislaine Solvain, 4 bis, Petite Impasse des Glaces ; Claude Bois ; Chantal Bourriau.

9^e Déc. — Patrick Duval, 14, rue de l'Ecole ; Alain Mauger, 21, rue Gallieni ; Michel Divet.

Monsieur Bernard DELAUNAY et Madame, née Françoise TRODE, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, FRANÇOIS-REGIS.

27 Novembre 1949.

Boulogne-sur-Seine.

Publications de Mariages

1^{er} Déc. — M. Marragonis, 102, rue de la Paroisse et Mlle Nougaret, Nanterre. — M. Allory, 5, rue Neuve-Notre-Dame et Mlle Idoyt, Mulhouse. — M. Barre, 10, Petite-Place et Mlle Simon, Maurepas. — M. Agan, 34, rue Henri-de-Régnier et Mlle Giguët, Vernon.

2^e Déc. — M. Kaci, 27, rue Monge, Paris et Mlle Fatini, 27, rue Monge, Paris. — M. Mermet, Caserne de Limoges et Mlle Manetti, Jouy-en-Josas.

3^e Déc. — M. Leborgne, Viroflay et Mlle Duhamel, 1, Petite-Place. — M. Fleuret,

Qu'attendez-vous, alors, pour adhérer au mouvement familial en vous inscrivant à l'Association générale des Familles de Versailles, 43, rue de la Paroisse.

Organisée déjà pour parler au nom de 2.000 membres, c'est-à-dire de quelques 10.000 personnes en comptant les enfants, l'A.G.F. de Versailles vous attend. Les avantages qu'elle vous offrira (réductions chez certains commerçants, coopérative...) vous feront immédiatement récupérer les 300 francs de cotisation qu'elle vous demandera pour 1950.

Anciens adhérents, n'attendez pas pour vous mettre en règle. Vous faciliterez la tâche ingrate du trésorier.

J. M.

19, rue Henri-Simon et Mlle Guyard, 19, rue Henri-Simon. — M. Duboys-Fresney, Laval et Mlle Rolland de Chambaudoin d'Erceville, 13, bd. de la République.

5^e Déc. — M. Bazin, 29, rue du Général-Leclerc et Mlle Jahnou, Paris (17^e). — M. Motais, Satory, 1^{er} R. I. C. et Mlle Briant, Clichy. — M. Lamiche et Mme Conin, tous deux Gare de Grande-Ceinture. — M. Level, Maubeuge et Mlle Level, 36, rue de Vergennes.

6^e Déc. — M. Crener, Versailles et Mlle Feig, Lunéville. — M. Pilleboue, Satory et Mlle Garnier, Cellettes. — M. Le Bousse 33, rue de Beauvau et Mlle Brossier, Châteauroux. — M. Oberman, 3, rue de la Bonne-Aventure et Mlle Obelsky, 51, bd. de la République. — M. Gaubert, 3, rue de Limoges et Mlle Le Gal, Paris (10^e) — M. Philippon, Saint-Maur et Mlle Pagés 33, bd. de la République.

7^e Déc. — M. Gleyze, Karachi (Pakistan) et Mlle Le Boëtte, 155, bd de la Reine. — M. Zambeaux, 2, rue Mademoiselle et Mlle Hillard, Vichy. — M. Villon, Marseille et Mlle Lisse, 21, rue Saint-Honoré.

8^e Déc. — M. Dutisseuil, 2, impasse Nungesser-et-Coli et Mlle Tonnelier, 197, av. Marchal-Joffre, Argenteuil. — M. Leriche, 10, av. de Sceaux et Mlle Marchandise, 6, impasse de Clagny.

9^e Déc. — M. Tournoux, Ecole Technique du Génie et Mlle Bertin, Sablé. — M. Chapoullie, 25, rue Berthier et Mlle Patoux, 126, rue des Capucins, Reims.

Décès

1^{er} Déc. — Hélène Dhérissart, 64 ans ; Alfred Petreaux, 63 ans ; Fernand Labarre, 30 ans ; Jacques Pinon, 20 ans, 47, rue du Maréchal-Foch.

2^e Déc. — Marie-Louise Nadeau, 86 ans, 9 bis, av. de Paris ; Estelle Boulemier, veuve Moreau, 84 ans, 23, rue Edouard-Charton ; Delphine Cardot, veuve Draveny, 75 ans, 50, rue Berthier ; Marcel Carlier, 57 ans.

3^e Déc. — Yvette Ducamp, 1 mois, 16, rue des Moines ; Albert Metayer, 38 ans, 3, rue de Noailles ; Sophie Gombart, veuve Guillaume, 74 ans ; Joséphine Geliet, veuve Retaille, 70 ans, rue Jean-Mermoz ; Patrice Régeasse, 9 mois ; Augustine Romagné, 82 ans ; Julia Thiéry, épouse Janin, 80 ans.

4^e Déc. — Marie-Rose Pallu, veuve Cloiseau, 78 ans, 25, rue Hoche ; Françoise Franchomme, 79 ans, 12, impasse E.-Mulet ; Marie-Anne Joyeux, veuve Lardeau, 81 ans, 16, rue de la Concorde ; Roland Bertrand, 15 ans ; Louise Massot, veuve Noyer, 66 ans ; Léa Sully, épouse Boutry, 79 ans.

5^e Déc. — Paul Wourms, 54 ans, 16, av. de Louvre ; Yvonne Bénard, épouse Richard, 47 ans, 34, rue du Général-Leclerc.

6^e Décembre. — Louise Lefin, épouse Sisnaki, 66 ans, 15, rue des Deux-Portes ; Malvina Biona, épouse Jorrioz, 65 ans ; Jean-Pierre Martire, 3 mois, 46, rue Lamartine ; Berthe Devot, veuve Burlet, 77 ans, 50 rue Berthier ; Louis Delplanque, 83 ans.

7^e Déc. — Berthe Rulot, veuve Ravret, 60 ans, 24, rue du Vieux-Versailles ; Marguerite Fourré, épouse Sebe, 40 ans, 17, rue des Récollets ; Jean Ducrotoy, 74 ans, 45, rue Carnot ; Henri Murat, 82 ans, 50, rue Berthier ; Clarice Vin, épouse Allard de la Grandmaison, 61 ans

8^e Déc. — Eugénie Thuillier, épouse Ripeau, 54 ans, 24, rue Lamartine ; Claude Roux, 69 ans, 73, rue Albert-Saraut ; Louise Laboue, veuve Morlet, 64 ans, 37, rue Carnot.

Les Naissances et Décès pour lesquels aucune adresse n'est indiquée, sont survenus à, rue Richaud.

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ

GEORGES BOBOT

CADEAUX, LUSTRIERIE, ARTICLES MÉNAGERS

39 & 41, Rue de la Paroisse

VERSAILLES Tél. : VER 01-64

CHAUFFAGE CENTRAL

Conditionnement de l'Air
AIR CHAUD - EAU CHAUDE - VAPEUR

CRASSET, THIBAUT & C^{ie}

90, RUE D'ANJOU

Éd. : 0333

L'activité du Bureau de Bienfaisance

A l'occasion de l'approbation du Budget additionnel, M. le Maire a présenté au Conseil Municipal un rapport d'ensemble sur l'activité du Bureau de Bienfaisance pour les trois trimestres de 1949.

A la lecture de ce rapport, duquel se dégage d'utiles enseignements sur l'importance des charges qu'assume le Bureau de Bienfaisance, nos lecteurs comprendront, par là même, les besoins financiers de ce grand service social qui est en droit d'espérer, de tous nos Concitoyens, la manifestation d'un esprit de solidarité.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Secours permanents — Nombre d'inscrits	222
Secours vieillards mensuels — Nombre d'inscrits	62
Secours exceptionnels	234
Secours de loyers	7
Secours envoi d'enfants en colonie de vacances	41
Secours de lait	37
Transports gratuits indigents	10
Prêts d'honneur	25
Cantine d'Aide Sociale — Nombre de repas distribués	68.612
Secours de chauffage	187
Secours de pain	1.166
Assistance par le travail	53
Cantines scolaires	2.252
Vestiaire	
Paiements effectués par le Receveur de l'Etablissement au compte des lois d'assistance du 1 ^{er} janvier au 12 octobre 1949 : 8.515.017 francs.	

BUREAU D'ASSISTANCE

Assistance médicale gratuite (Loi 15-7-1893)	
Nombre d'inscrits à domicile	1.017
Nombre de dossiers constitués	389
A domicile	94
Com. dép. Appel	1.136
Hôpital	653
Assistance obligatoire aux Vieillards (Loi du 14-7-1905)	
Nombre d'inscrits à domicile	121
Nombre de dossiers constitués	64
A domicile	27
Com. dép. Appel	164
Hospitalisation	73
Assistance à la Famille (Loi du 29-7-1939)	
Nombre d'inscrits	416
Nombre de dossiers constitués	467
Assistance aux Femmes en couches (Loi du 17-6-1913)	
Nombre de dossiers constitués	83
Placements en sanatoriums, Préventorium et divers	
Nombre de dossiers constitués	236
Placements à l'Asile de Saint-Cyr	
Assistance à l'Enfance	
Nombre de dossiers constitués	245

La Réfection de nos Rues

Nos visiteurs sont souvent frappés par nos vieux pavés, qui — ne va-t-on pas jusqu'à dire — remonteraient à Louis XIV et malheureusement les Versaillais réalisent à l'usage les inconvenients des rues mal pavées. S'il est exact qu'elles sont nombreuses à refaire, il convient tout de même de reconnaître qu'une bonne partie des voies de notre cité est dans un état convenable.

Dans ce domaine, comme tant d'autres, la Municipalité rencontre de grandes difficultés qui sont générales aux communes de France et qui sont particulières à Versailles. Le financement d'un programme de réfection de voies est difficile à réaliser, car l'Etat se refuse selon sa règle générale qu'il faut déplorer, à autoriser des emprunts et pour cette raison il serait trop lourd pour le budget de prévoir un programme important.

Mais au surplus les charges de voirie sont exceptionnelles pour Versailles. La longueur du réseau de voirie de Versailles proportionnellement au nombre de ses habitants est énorme et aucune Ville en France ne constate une moyenne de largeur de voie de 16 mètres.

P.M.I.	
Nombre d'enquêtes effectuées	»
Allocation temporaire aux Vieux	
Nombre d'enquêtes effectuées	166
Cantines scolaires	
Nombre d'enquêtes effectuées	71
SERVICE SOCIAL	
Nombre d'enquêtes effectuées se décomposant en :	
Enquêtes pour le B. de B.	422
» ass. à l'enfance	327
» P. M. I.	245
» Nourrices	28
» All. femmes en couches	59
Médailles de la Famille française	46
Enquêtes A. M. G.	4.390
Placements divers	72
Caisse des Ecoles et Cantines	71
Enquêtes indigence pour les Pompes Funèbres	14
Prix de vertu	4
Emplois trouvés	66
Enquêtes diverses	141
All. militaires	30
Economiquement faibles	166
Prêts d'honneur	9
Ass. aux vieillards et infirmes	21
Ass. à la famille	26
Liberté surveillée	68
Soit 2.904 enquêtes + 4.209 visites de surveillance.	

VESTIAIRE

Environ 400 paires de chaussures. Linge et vêtements : environ 200 pièces. Prêts de toilette à pren. communiantes : 6 Par les soins du Bureau de Bienfaisance 42 vieillards ont obtenu la retraite des Vieux Travailleurs. 175 vieillards ont obtenu l'allocation aux économiquement faibles. Environ la moitié a touché des rappels variant de 29.000, à 60.000 fr. Liberté surveillée : 17 surveillances de mineurs confiées par le Tribunal, le service P.M.I., le service Neuro-psychiatrie. Emplois trouvés : 193. Le service social a pu faire adopter 3 enfants.

La Municipalité estimant que néanmoins il était nécessaire pour arriver à un résultat, de prévoir chaque année un modeste programme de réfection des rues, a fait voter par le Conseil Municipal sur le budget de 1949 les crédits de réfection des rues Rameau, de Satory et l'achèvement de la rue de l'Occident. Elle espère pouvoir faire figurer sur le budget de 1950 un programme du même ordre.

Evidemment, si chacun avait à donner son avis, il ne manquerait pas de proposer uniquement la réfection de la rue où il demeure. La Ville cherche à faire un choix judicieux. Mais peut-être, dira-t-on, des voies très passantes sont en très mauvais état et elles ne sont pas préférées à d'autres. Il faut apporter cette précision nécessaire pour éclairer l'opinion publique : d'ici peu d'années le tout à l'égout fonctionnera à Versailles et pour l'installer il sera nécessaire d'éventrer un certain nombre de voies, c'est pourquoi celles où il est prévu le passage d'un branchement seront sous peu l'objet de travaux et leur réfection ne doit pas être antérieure à ces travaux.

Comme vous le voyez, tout s'explique.

Nos Transports urbains

La question que souvent se posent nos concitoyens est de savoir si à plus ou moins brève échéance, nous allons voir disparaître nos tramways. Certains les trouvent désuets et encombrants pour la circulation ; d'autres, cependant, en raison de leur vieille habitude semblent envisager leur disparition avec quelques regrets. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que ces « engins » sont à bout de souffle et sont condamnés à disparaître.

Mais le problème de nos transports ne réside pas dans le seul fait de résoudre sur le plan technique et sur le plan financier la difficulté du mode de transports. Il est beaucoup plus vaste, car le système d'exploitation même est en discussion.

La Ville avait donné la concession de l'exploitation à la Société Versaillaise de Tramways en même temps que celle de la distribution d'électricité. Elle se réservait le droit de fixer le tarif des transports mais elle avait ce grand avantage de n'avoir pas à prendre en charge un déficit éventuel. Lors de la loi sur les nationalisations, l'Electricité de France a substitué la Société Versaillaise de Tramways Electriques dans les deux secteurs mais, à l'inverse de cette Société qui équilibrerait son budget sur ses deux activités, le nouveau concessionnaire entend mettre une cloison étanche entre le secteur « Distribution d'Electricité » et le secteur « Transports », ce dernier devant à lui seul s'équilibrer. D'où, de la part de l'Electricité de France des demandes successives d'augmentation de tarif, toujours repoussées par le Conseil Municipal, puis des réductions de dépenses sur divers éléments.

Par ailleurs, le Législateur ayant déterminé le champ d'activité d'Electricité de France qui doit se cantonner dans la seule distribution de l'électricité, notre concessionnaire prétend que l'exploitation de nos transports est en dehors de son ressort et, invoquant des textes visant des situations particulières, manifeste son intention de rompre le contrat ; contrat qui, cependant, n'est pas prêt d'expirer et présente des avantages pour la Ville puisque celle-ci n'est pas tenue de prendre en charge un déficit éventuel et probable du fait que le prix des transports comme celui des loyers n'a pas augmenté dans la proportion de la hausse du coût de la vie.

Votre Municipalité est donc actuellement devant cette double difficulté à résoudre, celle de savoir comment se continuera l'exploitation du réseau et celle de rechercher le mode de transports.

Il est prématuré de parler de la première question ; elle est à l'étude et des propositions seront soumises par la Municipalité au Conseil Municipal.

Quant à la question du mode de transports, ainsi que M. le Maire l'a déclaré au Conseil Municipal lors

de la dernière séance sur une question posée par un Conseiller, elle est maintenant à peu près au point, en ce sens que tous les éléments ont été réunis tant au point de vue technique que financier.

Un projet de trolleybus a été étudié et chiffré. Il démontre que cette solution présente un double avantage sur les tramways : circulation plus rapide et encombrement moins grand de la voie publique. Il présente, par contre, par rapport à la solution de l'autobus un triple inconvénient : frais d'installation d'un montant double, rigidité plus grande des lignes qui, avec les autobus peuvent être modifiées ou prolongées sans frais ; enfin, accessoirement, difficultés avec les Beaux-Arts pour l'installation des fils des trolleys.

Il semble donc qu'à tous points de vue la solution autobus est la meilleure, encore qu'il faille examiner deux éléments : celui du prix de revient du kilomètre voiture et celui du confort des voyageurs.

Comme l'expérience est le seul moyen d'être parfaitement éclairé, le Maire, en accord avec le concessionnaire, a prescrit des essais successifs d'autobus de différentes marques que les constructeurs ont bien voulu prêter pendant un délai déterminé, sans qu'il en coûte rien.

C'est pourquoi les Versaillais ont pu tous ces derniers temps utiliser sur les deux principales lignes différents autobus dont ils ont pu mesurer le confort et qui ont permis de calculer le prix de revient au kilomètre. Plusieurs modèles ont été essayés et équipés successivement à l'essence, au gaz-oil et au gaz.

Enfin, reste à trancher diverses autres questions.

Doit-on utiliser de grands autobus ou au contraire des petits, quitte aux heures de pointe à les multiplier ? Doit-on rechercher la possibilité d'avoir un engin à un seul employé, conducteur-receveur, pour réduire le prix de revient ? Doit-on prolonger des terminus, au besoin, en intéressant à l'exploitation des communes voisines ?

Tous ces éléments d'information étant réunis, M. le Maire les livrera, comme il l'a déclaré, à une commission spéciale qui sera amenée à donner son avis. Il restera encore à rechercher comment le financement de l'installation sera assurée.

Comme on le voit la question de nos transports urbains est d'importance. La Municipalité l'a étudiée et continue à l'étudier avec la seule préoccupation de bien servir l'intérêt général.

AGENT OFFICIEL
PEUGEOT
Société Exploitation du GARAGE BOUCHOIR
13, Avenue du Saint-Cloud
VERSAILLES Tél. : Ver 00-74

On questionne... On répond...

— M. Pasteur voudrait obtenir le concours d'un gardien de la paix au carrefour rue Coste rue Berthelot et rue Yves-le-Coz, les jours de marché, et demande que soit étudiée la possibilité d'installer à cet endroit une borne lumineuse. M. Renaud signale que sur les avenues de Paris, et de Saint-Cloud l'agent en permanence dans la journée, est retiré dès le début de la nuit ce qui est très dangereux, et demande que cet agent soit maintenu sinon au milieu de la chaussée tout au moins en bordure du trottoir d'où il pourrait, au sifflet réglementer la circulation.

M. le Maire prend acte des désirs exprimés et interviendra auprès de M. le Commissaire Central.

— M. Lachet demande à ce que soit assuré l'éclairage indirect du Château à l'occasion des fêtes commémoratives locales : 14 Juillet, Fête de la Libération, Fête de la Victoire, etc..., ainsi que cela a été fait récemment à l'occasion de la réception du Roi de Cambodge. M. Meisonnier propose à son tour que le même éclairage soit envisagé les jours de Fêtes de Nuit.

M. le Maire signale que l'éclairage du Château a déjà été demandé.

— M. Decagny demande l'application d'un arrêté municipal du 3 février 1930 de M. Yves Le Coz visant les atteintes à la morale publique.

M. le Maire répond que cette réglementation municipale est caduque et que c'est maintenant M. le Préfet qui réglemente la question. M. le Maire signale néanmoins qu'il est déjà intervenu auprès de M. le Préfet pour faire enlever les affiches signalées.

— M. Schiminski attire l'attention sur les rails de l'ancien chemin de fer de banlieue qui existent encore rue du Colonel-de-Bange et sont particulièrement dangereux pour la circulation des cyclistes notamment.

M. le Maire indique que la question avant déjà été soulevée il était intervenu auprès de l'Administration préfectorale où l'assurance lui avait été donnée que l'enlèvement des rails était en cours et serait poursuivi.

— M. Schiminski indique que la piste cyclable du boulevard du Roi est dans un état lamentable et présente un danger pour les cyclistes en raison des prises d'eau qui font saillies.

M. le Maire prend note des observations de son collègue. Il a d'ailleurs mis à l'étude toutes les questions de circulation dans la ville.

M. Schiminski fait une remarque sur le danger que présente la traversée d'une partie de la Place de la Loi par le tramway du Chesnay et pense qu'il serait utile de mettre à l'étude un projet de signalisation.

M. le Maire prend acte de son observation.

M. Ferrenbach attire l'attention du Conseil sur la signalisation défectueuse à certains carrefours particulièrement dangereux.

M. le Maire précise qu'un plan de signalisation pour l'ensemble de la ville est à l'étude en accord avec le service des Ponts et Chaussées.

M. Marchand voudrait avoir quelques renseignements sur la fréquentation du cours de danse classique créé, à titre d'essai, au Conservatoire de Musique.

M. A. Cadoret lui indique que le cours connaît un immense succès et que cette année, après une sévère sélection à l'inscription, on a dû procéder à des éliminatoires. Malgré cela l'augmentation des effectifs a nécessité une heure de cours complémentaire.

M. Ferrenbach demande si les élèves de toutes les écoles doivent bien être munis de livres de classe car à l'Ecole de garçons de la rue Saint-Médéric il n'y a

parfois qu'un seul livre pour plusieurs élèves.

M. Cadoret prend note de l'observation et déclare qu'il va examiner immédiatement la question.

M. Prud'homme signale que les murs de l'Hôtel de Ville sont salis par des affiches non officielles et il demande au Maire que celles-ci soient enlevées.

M. le Maire va demander immédiatement à M. le Commissaire Central de police de faire enlever les affiches dont il s'agit.

Le Conseil Municipal...

— a émis à nouveau le vœu que soit rétablie, la servitude de passage pour l'accès au Parc de Versailles par l'ancien Hôtel des Réservoirs.

— constatant les nombreux accidents se produisant à l'angle de l'avenue de Paris et de l'avenue de Porchefontaine, par suite du défaut de visibilité, et... d'excès de vitesse s'est prononcé pour l'étude de la suppression de la grille et de son mur bahut.

— s'est rallié, à l'unanimité, à la proposition de la Commission de l'Instruction publique, tendant à rappeler dans chaque école la mémoire des anciens élèves de ces écoles Morts pour la France.

— a émis le vœu que soit maintenue en activité la musique de la Police d'Etat, qui a toujours et fidèlement rehaussé l'éclat des cérémonies locales patriotiques.

— poursuivant l'acquisition des terrains situés derrière les écoles de Porchefontaine en vue de leur agrandissement a décidé l'achat d'une propriété sise 2, rue Saint-Michel.

— a voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.000 francs à la Direction du théâtre de la Michodière qui a accusé un déficit de 150.000 francs lors de la présentation, en avant première, de l'« Homme de joie ».

— a voté une subvention de 4 millions en faveur du Bureau de Bienfaisance de Versailles.

— a refusé à la majorité de se prononcer, la question préalable ayant été posée, sur un vœu présenté par M. Labeyrie et tendant à ce que le Conseil Municipal de Versailles s'élève contre toute décision prise engageant la France dans des conventions internationales pouvant conduire au réarmement de l'Allemagne.

Pour nos Vieillards

Le Foyer des Vieux

Où vont-ils ces vieux Messieurs, ces vieilles Dames, les uns encore ingambes, d'autres s'aidant d'une canne ou d'un bras secourables ? Demandez-le leur « Au Foyer des Vieux » vous répondront-ils ?

Le Foyer des Vieux qu'est-ce donc ?

L'idée de foyer de Vieillards est née pendant la guerre au moment où la rarefaction des produits alimentaires et de chauffage ont rendu la vie impossible aux retraités, petits rentiers, vieux travailleurs de tous les milieux.

L'initiative en revient à l'Entr'aide Française. Elle créa partout des foyers et avec l'aide des municipalités, des services sociaux, des œuvres privées, des bonnes volontés locales (commerçants et particuliers) la tâche fut relativement aisée.

Aux tâches de guerre succédèrent les activités d'après guerre mais l'aide aux vieillards devint et demeure impérieuse.

Dès 1914 la Ville de Versailles organisait des distributions de soupe aux indigents. En 1942 le Bureau de Bienfaisance reprend à son compte ces repas et le 16 juillet 1946 s'ouvrait le premier foyer des Vieux avec distribution de repas.

Les années passent : 47, 48, 49, la misère grandit en même temps que le coût de la vie augmente ; toutes les classes de la société sont touchées. Les soupes populaires ne sont plus ; les repas d'aide sociale les remplacent ; l'Entr'aide Française a cessé d'exister, le bureau de Bienfaisance et d'Aide Sociale se substitue à elle afin que souffrent moins les vieux. Et la cuisine centrale de la rue Montbauron, grâce à une voiture de la ville, peut transporter dans chaque quartier les repas de nos chers vieux. Et à ce que la cuisine fournit, là où les bénévoles de chaque centre de distribution, ajoutent souvent une gâterie, un commerçant du quartier se montre généreux et agrément l'ordinaire.

Voulez-vous voir un de nos foyers. Venez 16 ou 50, avenue de Saint-Cloud. Vous y trouverez mieux qu'un centre de distribution alimentaire. C'est un petit club constitué dans une atmosphère familiale agréable aux yeux. Le repas consommé (repas soigneusement servi par petites tables), les hôtes du foyer prennent un moment de détente ; les uns se reposent sur quelque bon vieux fauteuil, d'autres lisent, jouent aux cartes, ou aux dominos ; la couture et le tricot ont leurs adeptes ; on est si confortable à tailler une bavette tout en tricotent lorsqu'on est bien au chaud et il est si bon de confier ses petits ou grands malheurs à l'oreille attentive et avertie de la dame bénévole ou de l'Assistante sociale sans oublier celle de la corrette charitable qui dans plusieurs quartiers a bien voulu abriter et distribuer les repas d'aide sociale. Et grâce à ces contacts amicaux et quotidiens combien de vieux ont-ils vu s'aplanir les difficultés qui les mettaient aux prises avec l'Administration, qu'il s'agisse d'un dossier de Vieux Travailleur ou d'Economiquement faible, d'une demande d'assistance médicale gratuite ou d'allocation aux vieillards, d'un conseil de comportement vis-à-vis du propriétaire, du percepteur ou du contrôleur des contributions. Oh ! ces pauvres fonctionnaires financiers que leur tâche est ingrate et pourtant l'assistante sociale pourrait vous dire combien ils se montrent compréhensifs pour les Vieillards désarmés devant les embûches administratives et pour lesquels les questions impôts comme problèmes loyers sont obsessions.

Mais comment financièrement fonctionnent ces foyers ?

D'abord et avant tout avec le produit des dons faits au Bureau de Bienfaisance. Souvenez-vous en généreux donateurs ! Et que vos initiatives diverses nous aident à faire vivre nos Vieux.

Nos Centres de distribution et nos foyers, vous voulez les connaître ?

20, rue Montbauron — 50, avenue de Saint-Cloud — 16, avenue de Saint-Cloud — 2, rue des Boudonnais chez les Filles de la Charité — 17, rue Berthier à la Croix-Rouge — 4, rue des Célestins au Patronage — 1, rue des Petits-Bois avec l'aide du Dispensaire d'action sociale.

Consultations juridiques gratuites

Des consultations juridiques gratuites sont organisées pour les vieillards au Palais de Justice, les premier et troisième jeudi de chaque mois, de 14 à 16 heures. Les mêmes jours, de 16 à 17 heures, Mme Kable, Directrice du Bureau de Bienfaisance, se tient à la disposition des « économiquement faibles » pour leur fournir tous renseignements sur les questions sociales qui pourraient les intéresser.

Au secours des Vieux

L'Association au « Secours des Vieux » a été créée à VERSAILLES à la fin de l'année 1947.

Elle a été le résultat d'une collaboration réalisée, entre les principales Oeuvres de VERSAILLES, et le Bureau de Bienfaisance de la VILLE.

Son but a été, non pas de constituer une Oeuvre de plus, mais de mener inlassablement campagne en faveur des Vieux ; de procurer aux Oeuvres qui s'en occupent déjà, des ressources complémentaires. Enfin de promouvoir, au besoin de nouvelles activités, de nouveaux dévouements au Service de la cause des Vieux.

Le Siège Social de l'Association est à VERSAILLES, 17, rue Berthier.

Depuis sa création elle a déjà obtenu des résultats très appréciables. Il lui a été possible de venir en aide à de nombreuses détresses, particulièrement dignes d'intérêt, et ce, sous les formes les plus diverses, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral.

Pour l'année 1949-1950 durant l'hiver, de même que pour le dernier hiver, des attributions de combustibles pourront être faites à un certain nombre de Vieillards. Afin d'augmenter les ressources dont elle dispose, l'Association a été autorisée à émettre une Tombola (prix du billet 20 francs), dont le tirage aura lieu dans la deuxième quinzaine de janvier.

Elle adresse un pressant appel à tous les VERSAILLAIS, pour qu'ils l'aident dans la tâche qu'elle a entreprise, de façon à ce que les nombreux malheureux, auxquels l'Association s'intéresse, puissent recevoir un minimum de soulagement dans leur détresse, qui souvent est bien grande.

- Aux bons Meubles -

TOUT L'AMEUBLEMENT LITERIE TISSUS

Marcel CRAYSSAC
Ebéniste
11, r. Royale. 4, av. de Sceaux
VERSAILLES. - Tél. VER 31-49

Notre Bibliothèque

Rentrée des classes, reprise de l'activité intellectuelle : il n'est pas inutile de rappeler à la jeunesse studieuse comme aux mères, aux chercheurs, au public cultivé, les services que peut rendre à tous la Bibliothèque de Versailles.

On en connaît l'admirable bâtiment, au n° 5 de la rue de l'Indépendance-Américaine — rue qui lui doit son nom — et cette galerie magnifique et sobre, commandée par Choiseul pour abriter le dernier Ministère des Affaires étrangères de la Monarchie.

De Paris et du Monde entier, bibliophiles et curieux viennent aujourd'hui feuilleter les livres de sa « réserve royale », éditions rares ou uniques aux maroquins armoriés provenant des bibliothèques personnelles de leurs Majestés et des princes de la famille de France.

Mais au-dessus du premier étage, chef-d'œuvre de l'architecture du XVIII^e siècle, des salles de travail toutes modernes, équipées en 1938, accueillent les visiteurs : spacieuses et silencieuses, bien aérées et éclairées, elles offrent les livres les plus récemment parus — les nouveautés les meilleures viennent accroître sans cesse le fonds existant déjà de près de 400.000 volumes —, un grand nombre d'usuels à la disposition immédiate des lecteurs, un choix constamment à jour de plus de 150 revues et périodiques.

Si ces ressources livresques embrassent la généralité du savoir humain, de riches fonds particuliers, par exemple Morel-Fatio (hispanisme) ou Harvard (littérature anglo-américaine) intéressent davantage tel érudit ou étudiant.

Pour se guider facilement dans une telle masse imprimée, deux principaux fichiers peuvent être consultés : le catalogue auteurs et le catalogue analytique. Ce dernier, surtout, qui n'a guère son équivalent ailleurs, permet de rassembler sans peine et vite les ouvrages et articles traitant d'un sujet déterminé. Il est la véritable clef des bibliographies.

Les responsables de la Bibliothèque ne négligent aucune occasion d'étendre le champ de ses services : à des collections de disques ou de clichés, voire à un microscope de laboratoire, est venu s'ajouter récemment un appareil de lecture pour microfilms, procédé qui facilite (dans une très large mesure) la réunion des documents nécessaires aux recherches spécialisées.

Les salles de lecture sont ouvertes au public tous les jours (sauf les dimanches et fêtes légales), de 14 à 18 heures. Pas de fermeture annuelle. Le prêt à domicile est consenti aux travailleurs qui en justifient le besoin : étudiants, maîtres et professeurs, chercheurs et, en particulier, aux membres de la Société des Amis de la Bibliothèque. Ce prêt ne donne lieu, en dehors du dépôt de garantie remboursable, qu'à la perception d'un abonnement annuel des plus minimes, dont sont exempts d'ailleurs les étudiants régulièrement inscrits à une faculté ou école ainsi que les membres de l'enseignement.

Pour tous renseignements complémentaires et notamment pour s'enquérir de la présence d'un ouvrage ou retenir un livre, téléphoner à Ver. 09-50, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque et même le matin de (9 heures à midi).

Pierre BREILLAT.
Bibliothécaire en Chef.

La Municipalité et le Tourisme

La Municipalité m'a deux fois délégué aux Congrès Nationaux qui depuis deux ans forment les Etats Généraux du Tourisme. A Biarritz comme à Vichy j'ai deux fois défendu le titre de « VERSAILLES, AFFICHE DU TOURISME DE LA FRANCE ». Il n'est pas en effet un étranger venant sur notre sol qui n'ait vu notre Ville au prestige historique et artistique mondial dans son itinéraire. L'étranger juge notre pays sur Versailles.

Nous sommes la première Ville touristique de France par le nombre de nos visiteurs, nombre difficilement évaluable, si ce n'est par les quelques trois millions d'entrées payantes aux musées pendant les mois de belle saison, chiffre inférieur à la réalité. De cet afflux, il n'est de secret pour aucun de nos concitoyens, notre ville bénéficie fort peu. Les Touristes ont Paris pour résidence et nous font visite « entre deux trains » ou menés en autocars jusqu'au seuil du Domaine National, si lointain de la Ville dans le territoire de laquelle il s'intègre cependant. Il y aurait beaucoup à épiloguer là-dessus...

Le Docteur Pouget, Président de l'Association des Maires des Stations touristiques (Versailles est classée comme telle depuis 1919), Conseiller de la République et membre du Comité National du Tourisme, reçu par le Maire, lui manifestait sa surprise en constatant que les grandes avenues dessinées par Louis XIV, tout comme le Château et le parc, ne sont pas inscrites dans le Domaine d'Etat. Pour lui, Versailles-Ville, dans tout ce qui lui fut légué de grand et dont la charge d'entretien, hélas ! pèse lourd au budget, devrait, avec le Domaine Royal, être considéré comme un Parc National, entretenu en priorité par l'Etat. Que le Docteur Pouget soit remercié de sa compréhensive intervention... Ainsi, nous n'aurions pas à écrire une « Histoire des gazons » et autres parures qui sont le minimum de décence que nous devons étaler aux yeux du Touriste, même lorsqu'il ne fait que traverser notre Ville. C'est tout de même le devoir d'une Municipalité de faire quelques frais de toilette, et davantage lorsqu'il s'agit de Versailles... Nos jardins fleuris se sont vus décerner cette année la Grande Médaille du Touring Club de France. Il faut créer encore d'autres points de fleurs et nous les créons. La Ville est le vestibule du Parc et les jardins de la Ville doivent être le prélude à la symphonie des Jardins de Le Nôtre... La Municipalité a pu faire édifier des kiosques à journaux coquets qui n'ont en rien grevé les contribuables de nouvelles charges, mais bien au contraire, s'inscrivent en recettes. La Ville possède également d'élégants plans-cadrons qui rendent de grands services, ne lui coûtent absolument rien, mais lui rapportent encore quelques deniers. Dans toutes ses entreprises, s'intégrant au plan touristique, en accord et en liaison avec le Syndicat d'Initiatives-Fêtes Versaillaises qu'abritent depuis peu les Anciens salons de Madame de Pompadour, la Municipalité ne perd jamais de vue les intérêts des contribuables, joignant, selon la formule, l'utile à l'agréable...

Elle est heureuse lorsqu'un projet nouveau trouve bon accueil (ne verra-t-on bientôt une signalisation fort précieuse dans toute la ville). Elle est heureuse de pouvoir constater les efforts qu'on fait nombre de commerçants pour rajourner leurs devantures et parer nos avenues d'accueillantes terrasses. Elle est heureuse de recevoir dans les salons de l'Hôtel de Ville, en de trop modestes vins d'honneur, tout ce que des Congrès Internationaux lui accordent d'élites dans le monde de l'Industrie, de la Bienfaisance, du Théâtre ou de la Musique, ainsi que cela s'est passé en quelques occasions qui nous font bonne presse à l'étranger. Dans le tourisme il y a une grande part de propagande indispensable. La Municipalité croit travailler dans le bon sens, en sollicitant le concours de chacun, et en espérant que d'autres esprits compréhensifs se joindront au Docteur Pouget pour nous permettre d'accueillir de plus en plus et de mieux en mieux le touriste, cet ami de « notre » patrimoine national...

André CADORET,
Adjoint délégué aux Beaux-Arts.

Répartition entre le Maire et les Adjointes des diverses activités municipales

Maire :
M. André MIGNOT. — Administration générale.

Adjointes :
M. le Docteur ANGLADE. — Assistance et Hygiène.

M. René RICHARD. — Questions Economiques.

M. René DIDIER. — Travaux Publics, Circulation, Transports.

M. Emile FUZELLIER. — Questions Ouvrières et Sociales, Personnel.

M. Paul de REFFYE. — Finances, Contentieux.

M. André CADORET. — Instruction Publique et Beaux-Arts.

Conseillers délégués :
M. Joseph GEORGES.
M. Jacques MEISSONNIER. — Education Physique, Sports.

Comité des Fêtes

Un Comité permanent des Activités, Arts et Fêtes vient d'être créé pour donner son avis sur toutes les questions intéressant l'activité des sociétés versaillaises leurs rapports entre elles et avec la Ville, afin de mettre en commun tout ce qui peut servir les intérêts de la Cité.

M. Cadoret, Adjoint, en assurera la Présidence et M. Meissonnier, Conseiller Municipal délégué, la Vice-Présidence.

Ont été désignés comme membres du Comité et délégués des catégories suivantes :

- M. le Colonel Tisserand, Vice-Président du S.I.F.V. représentant cet organisme;
- pour l'Association d'Anciens Combattants et Prisonniers de guerre : MM. Crière et Midavaine (Comité d'Entente des Anciens Combattants), Guillemette (Vice-Président de l'Association des Combattants, Prisonniers de guerre);
- pour les organisations sportives : MM. Pichereau (Secrétaire Général de l'E.S.V.), Hell (Société de gymnastique);
- pour les mouvements de jeunes : M. H. Chambon (Président du Cercle Amical de l'Ecole Nationale d'Horticulture);
- pour les groupements post et péri scolaires : M. Lucas (Président de l'Amicale Saint-Médéric);
- pour les activités familiales : M. Rouhier (Association Générale des Familles);
- pour les activités sociales : M. le Capitaine Nicolas (Amicale des Sapeurs-Pompiers);
- pour les Sociétés artistiques et musicales : MM. Fabre (Président du Cercle des Anciens), Jouvensal (Président du Quatuor de Versailles);
- pour les Sociétés culturelles et littéraires : MM. Sarlit (Administrateur de la Ligue Urbaine et Rurale), Lemoine (Président de l'Académie de Versailles);
- pour le Comité d'Entente des Associations Régionalistes : M. Le Foll (Président de l'Amicale des Bretons);
- pour les activités commerciales : M. Videau (Président de l'Union Versaillaise du Commerce et de l'Industrie).

AUX JARDINS DE VALENCE

FRUITS ET LEGUMES

GROS PRIX SPÉCIAUX
DETAIL POUR COLLECTIVITÉ

7, rue Royale. Téléph. 20.78

Charcuterie des HALLES E. F. LEFEVRE

PERE ET FILS

DEMI-GROS, DETAIL

PAVILLON NORD-EST, NORD-OUEST ET SUD-OUEST

Livraison à domicile

SERVICE SPECIAL POUR RESTAURANTS

TEL. 01.22

BO
UL
LA
N
G
E
R
I
E

BOYARD

patissier confiseur
glacier

Salon de thé

16, RUE DU MI FOCH. Tél. 07.88

E
X
C
E
L
S
I
O
R

AUX CAVES DU CHATEAU

9, Place HOCHÉ

ancienne maison EVEZARD

RENOMMÉE POUR SES VINS FINS,

LIQUEURS, CHAMPAGNES, APÉRITIFS

Livraison à domicile Tél. 02.49

**Economies. Coopératives
attention**

**Stocker des hommes de terre
c'est bien
les conserver
c'est mieux.**

MAGDAGERM

les empêche de germer sans danger
et sans nuire à leur saveur

à employer dès l'arrachage

1, Rue Huysmans . Paris 6^e . LIT. 82.71

Le Bal des Fêtes Versaillaises

Le Bal des Fêtes Versaillaises, qui avait rassemblé samedi passé dans les salons de l'hôtel de ville, le Tout-Versaillais était placé, comme à l'accoutumée, sous le triple signe de l'élégance, du charme et du bon goût. Deux excellents orchestres alternaient leurs accords pour entraîner les couples dans le vertige de la danse. Robes du soir élégamment portées, habits et smokings évoluant dans les salons brillant de mille feux, parés pour la circonstance de draperies et de plantes vertes, étaient un ravissement.

A 11 heures, dans un salon attenant, les personnalités sablaient le champagne. On reconnaissait M. le Préfet, M. le Maire, M. E. Bonnefous, député; M. Amade, chef de Cabinet du Préfet; M. Dupuch, Secrétaire général; MM. Richard et Cadoret, adjoints; M. R. Renaud, conseiller municipal. Il n'était pas jusqu'à la Reine des Reines de Versailles qui ne tint, confuse au milieu des autorités, la place qui convenait à son rang. Elle reçut de M. Gallois, président des Fêtes Versaillaises, non sans empourprer son visage, l'hommage que l'on adresse à une Majesté...

Lisez et faites lire...

le "Bulletin Municipal Officiel"

Saviez-vous...

La ville de Versailles a demandé, par décision du Conseil Municipal du 29 mars 1949, à être classée dans la catégorie des villes de 80.000 habitants, alors que le dernier recensement quinquennal de 1946 donnait 70.141 comme chiffre officiel...

Notre ville est dans une situation toute particulière qui autorise que soit accordé ce surclassement, lequel a une incidence sur le traitement de certains agents communaux dont la tâche est la plus lourde.

Ceci nous amène à considérer les raisons qui militent à cet effet...

Versailles est le chef-lieu du deuxième département de France par sa population, après le Nord, et en exceptant la Seine. La population locale qui n'a plus à compter avec celle de la garnison est passée de 74.105 habitants en janvier 1948 à 77.588 en décembre de la même année. La proportion est sensible et ce dernier chiffre n'a fait que s'accroître encore. Donc, si l'on ajoute la population militaire quelque peu mobile on dépasse certainement les 80.000 en question.

L'importance de la ville au point de vue administratif, judiciaire et commercial ne peut être contesté. Elle est le siège de l'Union Française. Toutes les grandes administrations y sont représentées par la Préfecture, la Trésorerie Générale, les Beaux-Arts, les Ponts et Chaussées, les Contributions Directes et Indirectes, l'Enregistrement, les Domaines, les P.T.T., l'Inspection Académique, le M.R.U... et nous en oublions... Y siègent également la Cour d'Assises, le Tribunal de 1^{re} Instance, les Justices de Paix des trois cantons, le Conseil de Préfecture Interdépartemental de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prud'hommes. Au point de vue commercial nous nous enorgueillons de la Chambre de Commerce, siège de la xx^e région économique, et qu'abrite l'ancien et délicieux hôtel de Mme du Barry. Au point de vue agricole, le Centre National des Recherches agronomiques étale ses bâtiments et ses laboratoires au long de la route de Saint-Cyr... Versailles centre touristique et demeure militaire dans son domaine d'histoire ne peuvent être niés. Les trois millions d'entrées payantes au château et son camp de Satory, voi-

sin des terrains d'aviation de Villacoublay, Saint-Cyr, Toussus, Guyancourt, en sont les témoins.

L'Enseignement ne le cède en rien. Versailles est en effet un centre régional de première importance, avec ses deux lycées, ses deux collèges modernes et techniques, son Ecole Normale d'Instituteurs, son Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture, ses deux grands établissements d'enseignement libre de Saint-Jean-de-Béthune et Sainte-Geneviève, ses grand et petit Séminaires, ses deux centres d'apprentissage, son Ecole ménagère, ses cinq cours complémentaires, ses seize écoles primaires et ses dix écoles maternelles...

Tout cela fait déjà une liste fort impressionnante que va compléter un sujet différent parce que plus technique et sur lequel, également, bien peu de nos concitoyens sont éduqués, ignorant sans le vouloir une des causes qui grèvent lourdement leur budget communal.

La surface du territoire est de 2.380 ha., l'agglomération entrant pour 850 ha. seulement. La longueur totale des voies publiques est de 105 km., dont 89 km. dans l'agglomération, ceci donnant respectivement en surface 175 ha. et 160 ha, les places et carrefours entrant pour 14 ha. Il y a pour tout cela 16 km. de voies plantées dont 6 km. à quatre lignes d'arbres. Inutile d'insister sur la largeur de nos avenues qui établit la moyenne des voies à 16 m. environ, chiffre que nous croyons unique en France. Tout ceci se répercute sur le réseau d'égouts sensiblement égal à celui des voies...

Les bâtiments communaux ajoutent la charge de leur entretien. Ils sont au nombre de quarante, en dehors des établissements scolaires. On compte dans ce chiffre les cimetières, les halles, l'abattoir, les théâtres, les Eglises, le Conservatoire de Musique, l'Ecole d'Art, les postes de police, quelques immeubles d'habitation provenant de désaffectation, dons ou legs...

C'est pour toutes ces raisons dont l'énumération suffit à leur défense, que le surclassement a été sollicité, raisons qui disent l'importance de la « machine » à administrer. La Mairie de Versailles, avec ses cadres et ses services d'élite est vraiment une grosse Mairie...

Au Théâtre Montansier

Un courant semble vouloir s'établir entre la Capitale, nos concitoyens amoureux du bon théâtre, et notre scène municipale. Il faut entretenir ce courant. Déjà, depuis ce début de saison, Paris est venu deux fois en décentralisateur nous offrir du meilleur de lui-même tant par ses titres de pièces que par leurs auteurs et leurs interprètes, et tant également par le renom de tel virtuose créant dans cette salle aux si beaux souvenirs l'émotion que seule la musique peut créer. Les sociétés locales ne lui ont rien cédé, méritant les compliments et applaudissements qui ne leur ont pas été ménagés. Hélas ! pourquoi faut-il que nous soyons obligés de freiner de tels élans qui, par ailleurs, nous comblent d'aise. Bien à regret, il nous faut clore les portes de notre Théâtre, la réfection du chauffage n'ayant pu être effectuée avant ce 1^{er} décembre qui sonne le glas d'une salle glaciale. Nous espérons que cette clôture sera de courte durée et que bientôt les sociétés d'amateurs (Versailles portant maintenant le titre de Capitale du Théâtre amateur de langue française) (1) s'intégreront aux programmes sélectionnés que le Théâtre Montansier pourra sans discontinuer offrir à ses admirateurs, afin que ceux-ci puissent y goûter les beaux spectacles sur la diversité desquels ils pourront établir leur choix...

(1) Dans un prochain numéro, il sera parlé de la Maison Internationale de l'Amateur, instrument municipal servant le prestige intellectuel de Versailles.

A. C.

En bref...

- Au théâtre-cinéma Cyrano, pour la soirée du Réveillon de Noël, sur l'écran « La Femme nue », avec Gisèle Pascal et, sur scène, un spectacle de variétés : « Charivari 49 », crazy show d'actualités cinématographiques et municipales de J.-J. Guérin et J. Lacroix, avec le concours d'Arlette Benoit, Rosen Dastier, Michèle Dorsay, Renée Sentier et Alain Bernard, Maurice Guillaud, Lucien Jambilloux, Maurice Jumel, Louis Lemêle, Robert Paillet, Raymond Saurat, Pierre Vilmard et Bob et Genals et l'orchestre de Papa « Vic » et son Old School stomping Band. En seconde mi-temps, Faust-Copie ou « Faut ce qui Faust », opéra en deux actes et un défilé.
- Et n'oubliez pas de bien finir l'année en fêtant la Saint Sylvestre dans les salons de l'Hôtel-de-France, à la « Nuit du Cerele ».

COMESTIBLES
DÉGUSTATION

VACCHINI

14, Rue Georges-Clemenceau - VERSAILLES

Tél. : Ver 24-07

HALLS DE VERSAILLES
PROVENANCE DIRECTE

LA MARÉE

NUGOU MANDATAIRE

Tél. 11.70

Tous produits de la mer

HOTEL de la PLACE CHAROST

G. GODARD

2, rue Ph. de Dongeou. Tél. 29.86

SALONS POUR NOGES ET BANQUETS
confort. garage

Reserve le meilleur accueil à tous

BOUCHERIE
CHEVALINE

LES HALLES

R. RULLIER

MAISON DE PREMIER ORDRE

Tel. 16.16

IMPRIMERIE
AUBERT

TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION

6, av. de Sceaux, Versailles.
Téléphone: VERsaillais 02-84

OPTIQUE MÉDICALE

RENÉ PONARD

Diplômé Ecole Nationale d'Optique

17, Av. de St-Cloud

Tél. 21.59

TOUS LES
PAPIERS

ESTREM

Téléph. 43.62
22.60

14, rue du G^{ral} Leclerc

LIBRAIRIE CENTRALE
CLASSIQUE

Némitz

11, rue G. Clemenceau.
Tél. 06.83

Le Contrôle Médico-Sportif

Depuis deux ans, la Municipalité s'est préoccupée activement de cette question délicate.

Il est inconcevable que dans une ville de 80.000 habitants où le sport s'est considérablement développé, un centre médico-sportif n'ait pas été créé depuis de longues années.

Nous aurions voulu, à la Municipalité, faire l'acquisition d'un appareil radioscopique, d'une utilité incontestable; malheureusement, cette acquisition, extrêmement onéreuse, ne nous est pas permise à l'heure actuelle. D'autant plus que nous nous refusons à en prélever la somme sur les crédits de l'équipement sportif.

La Municipalité a néanmoins fait fonctionner depuis 18 mois, à l'Hôpital D.-Larrey, un centre médico-sportif provisoire qui a rendu de grands services. La décentralisation des services médicaux étant malgré tout préjudiciable à l'intérêt des sportifs, nous avons envisagé, grâce à la bienveillante compréhension de MM. Laublet et Neveux, directeur et sous-directeur de l'Hôpital, de créer un nouveau centre médico-sportif à l'Hôpital civil.

Nos conversations ont été longues et avec le désir, avant tout, d'éviter au maximum les « paperasses », nous sommes arrivés à un accord.

Un prix forfaitaire de 100 fr. a été fixé pour chaque sportif. Le commissa-

riat aux sports prendra, à sa charge, la moitié de cette somme et la Ville ainsi que le Club les deux autres quarts. Les sportifs seront soumis à une radioscopie, analyse d'urine, mensuration, etc... Les visites commenceront en janvier prochain dès que le Conseil Municipal aura donné son accord.

L'aspect pratique de ce nouveau service n'est pas négligeable: les Clubs, en effet, n'auront plus à fournir, en fin de saison, un état au Commissariat aux sports, ni même les états mensuels, qui seront établis par les services de l'Hôpital.

C'est pourquoi je ne saurais trop recommander aux présidents de clubs, avec lesquels la Commission des Sports s'est déjà entretenue, de faire connaître à leurs membres tout l'intérêt de cette importante question médicale (cette visite est d'ailleurs obligatoire pour les mineurs pour l'obtention de leur licence).

J'insiste également auprès des parents en leur rappelant qu'il est indispensable que leurs enfants se soumettent à ce règlement, ceci dans leur seul intérêt.

Une visite s'impose au début de chaque saison et en cours de saison: prévenir le mal, c'est parfois l'éviter.

Directeurs sportifs, aidez-nous dans notre effort: c'est pour le bien de tous.

J. MEISSONNIER,
Délégué aux sports.

Echos

— La Municipalité, en accord avec la commission des sports envisage, fin décembre, l'attribution de récompenses aux sportifs pour les meilleurs résultats obtenus.

— André Pichereau, l'actuel Secrétaire Général de l'E.S.V. qui s'est dévoué aux sports depuis plus de vingt-cinq ans, vient de recevoir la médaille d'or de l'éducation physique. M. Blanchard, dirigeant actif à ce même club, a reçu la médaille d'argent. Nous leur adressons à tous deux nos bien vives félicitations.

— Le postier versaillais André Grise vient de faire une infidélité à son club (C.C.V.) et a signé un engagement à l'U.S. Franco-Belge à Fontenay-aux-Roses. Quant à Nello Sforacchi il vient de « résigner » au C.C.V. Il fera ses débuts de professionnel au printemps.

— Les Jeunes de Versailles-Sportifs se distinguent actuellement au Vel' d'Hiv.

CYCLO-CROSS DE BUC

C'est le 15 janvier prochain qu'aura lieu le Cyclo-Cross de Buc international (prix Maurice Larcher, fondateur) épreuve qualificative pour le championnat de l'île de France qui verra la rentrée de Robic, Oubron et du Champion du monde Rondeau. Le Cyclo-Cross de Buc est organisé par le C.C.V.

TERRAIN POUR LES SCOLAIRES

Les travaux sont en cours en vue de l'aménagement d'un terrain d'évolution derrière l'abreuvoir. Il y aura là une piste de 67 mètres, un plateau d'évolution et deux baskets pour les enfants des écoles. Ce terrain pourra être mis à la disposition des scolaires du quartier Saint-Louis à la rentrée de Noël.

Préparation Militaire

— La Société de Gymnastique et d'Education Physique de Versailles a l'intention de reformer une section de préparation militaire. — Se renseigner auprès de la société.

La Société de Gymnastique et l'Education Physique

La société la plus ancienne des sociétés sportives de Versailles a été fondée en 1881 par M. le Docteur Védrières, adjoint au Maire, puis présidée par MM. Lenoir et Truffaut, également adjoints au Maire, et enfin par MM. Eve et Richard, jusqu'à la guerre. Son drapeau aux armes de la ville a toujours été porté fièrement par ses gymnastes (garçons et filles) dans les concours et les fêtes fédérales de France, Algérie et Tunisie.

Reims 1882, Lille 1930, en passant par Strasbourg, Compiègne, Paris, Lyon, Cannes, Alger, Tunis, etc., parloit notre ville a été acclamée et beaucoup de victoires sourient à nos gymnastes.

Mais, hélas! la guerre de 14-18 devait faire des ravages: 93 de ses membres donneront leur vie pour la France. En 1939, la société comptait à nouveau plus de 250 membres actifs. Lors de l'occupation, sa vie fut encore en danger, son matériel dispersé, son gymnase lui fut retiré.

Malgré tous ces revers, la Société reprend vie, en 1947, sous la présidence de M. Morel, avec la formation préliminaire. La suppression de la F.P. ne va cependant pas décourager le Comité, qui, avec le précieux concours de son moniteur général M. Heil, reprend les séances au mois de mars 48 avec un effectif de 6 gymnastes (4 garçons et 2 filles).

La société donne sa première fête cinq mois après, au stade Les Chantiers (11 juillet 48) avec un effectif de 80 élèves.

Le 2 février 1949, la société retrouve son gymnase et peu à peu son matériel, qu'elle réinstalle par ses propres moyens. 35.000 francs lui sont nécessaires pour la location, 50.000 francs pour la remise en état de la salle; il faut les trouver. Le Comité ne s'arrêtera pas, la santé des jeunes doit, avant tout, l'intéresser.

Aujourd'hui, la société compte plus de 100 membres actifs. M. Morel ne pouvant plus pour des raisons de santé assurer la présidence, c'est M. Heil, moniteur chef de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, qui en a pris la direction. Bien secondé par un comité d'anciens gymnastes et parents d'élèves, la prospérité et la vie de la société sont en bonnes mains.

Son but n'a pas changé: former la jeunesse, lui donner des muscles, lui assurer son ossification, sa santé et lui faire obtenir résistance et virilité. Pour arriver à un tel résultat, M. le Docteur Weil, qui apporte gracieusement son concours, examine deux fois par an tous les gymnastes.

Mais avant de penser aux concours, les jeunes de la société de gymnastique doivent travailler et penser à l'entraînement. Avec l'effort de chacun, la société pourra bientôt reprendre ses voyages à travers la France et porter haut le drapeau de la Société de Gymnastique de Versailles.

Les Auberges de la Jeunesse

Jeunes, c'est à toi que s'adresse le C.L.A.J.

Ensemble, joyeux et ivres d'air pur, nous marcherons sur les routes le dimanche; l'auberge est au bout, le pas devient plus léger.

L'auberge, c'est notre maison; des copains comme toi l'ont construite, aménagée. Elle est simple et rustique, mais ils en sont fiers, et tous nous l'aimons.

A la réunion, le mercredi suivant, tu nous diras ce qui t'a plu ou déplu. Ensemble, nous essaierons alors de faire toujours mieux.

Ainsi, par ta seule présence, par ton ivresse de savoir et de vivre, tu intégreras rapidement dans la communauté du groupe. Face aux problèmes pratiques devant lesquels tu te trouveras, tu prendras conscience de ta qualité d'homme futur.

Désireux de te parfaire dans tous les domaines: chant, danse, plein air, étude sociale, tu écouteras tout d'abord tes camarades, et à ton tour livreras aux autres le fruit de tes réflexions. Tu feras ainsi éclater ta personnalité.

Au seuil de la vie que tu veux vivre, tu dois t'épanouir librement.

Viens, les copains t'attendent.

« VERSAILLES-GERMINAL ».

Tous les Mercredis, à 21 heures, au Stade des Chantiers, rue des Chantiers.

CALENDRIER

Après avoir organisé la fête annuelle aux Variétés en avril, un rallye pédestre en mai à Fontainebleau et un Rassemblement International au stade Montbaaron en juillet, nous avons en partie déjà établi notre calendrier 1950.

— LES 14 ET 15 JANVIER. — Rallye qualificatif en forêt de Rambouillet.

— LES 12 ET 26 FEVRIER. — Tournoi de volley-ball.

— LE 23 AVRIL. — Grande finale du rallye.

A chacune de ces manifestations aura lieu un feu de camp avec participation artistique des groupes.

De plus, régulièrement à chaque réunion du mercredi est fixée la sortie week-end du dimanche suivant.

— Le Gérant: ANDRÉ CADORET.

49-12 IMP. AUBERT & CIE, VERSAILLES — 310940

Dépôt légal: 4^e Trimestre 1949 n° 3551

E^{ts} B.B.C.
TOUTES INSTALLATIONS
Sonorisation
Musique
Pianos
Radio
4, rue G. Clémenceau. Tel. 33.58 _33.59

**GRAND BAZAR
NOTRE-DAME**
QUINCAILLERIE
M^{me} Ch. Hurel
60, rue de la Paroisse. Tél. 03.04

Les Florales
36, rue du MI FOCH
Corbeilles
Gerbes de mariées
Couronnes
Tél. 07.41

A la Cloche de Cristal
LEMARECHAL & C^e
47, Rue de la Paroisse
FAIENCES
VENTE et LOCATION
Tél. 16.07

E^{ts} BLEREAU
SPÉCIALISTES
DE
RÉMORQUES LÉGÈRES
150 à 150 Kilogs
3, rue Antoine Coppel, tél. 06.22

Jean ZAVENE
Cailleur CIVIL
ET MILITAIRE
31, Rue du G. Leclerc. Tél. 25.25 *

LUXE
FATIGUE
TRAVAIL
Goubault
La chaussure
qu'il vous faut
40, Rue des Etats Généraux. Tel. 22.68

FUSIL KERNÉ
qualité - légèreté - prix
ARMES GARANTIES
CATALOGUE GÉNÉRAL
contre 20 FRS en timbres
4, Place HOCH
Tel. 22.10